

2021

Analyse des besoins sociaux

WIMILLE



Roland Delattre
CCAS WIMILLE
30/06/2021

Table des matières

INTRODUCTION	4
1. METHODOLOGIE DE CONDUITE DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)	7
A. UNE DEMARCHE EN MODE PROJET : LA GOUVERNANCE DE L'ABS	7
a) <i>Le Comité de pilotage</i>	7
b) <i>Le Comité technique</i>	8
c) <i>Deux enquêtes ciblées à destination des familles et des seniors de plus de 70 ans</i>	9
d) <i>Des entretiens individuels qualitatifs.....</i>	9
B. DES THEMES ET DES PUBLICS PRIORITAIRES POUR LES ELUS.....	10
a) <i>Seniors et grand âge : un public en fort développement dans la commune.....</i>	10
b) <i>Jeunesse de 3 à 11 ans : politique scolaire, périscolaire et extrascolaire</i>	10
c) <i>Animation de la vie sociale : une dimension intergénérationnelle à développer</i>	11
d) <i>Précarité sociale, emploi et insertion.....</i>	11
2. UNE ACTION SOCIALE MUNICIPALE DIVERSE.....	12
A. LE ROLE DU CCAS.....	12
a) <i>Un accueil en proximité pour apporter des solutions de premier niveau</i>	12
b) <i>Des services axés sur la gestion du Foyer Clair Vivre</i>	14
c) <i>Des prestations extra-légales peu connues et peu sollicitées.....</i>	14
d) <i>Une confusion de longue date entre CCAS, association d'aide à domicile et services de la ville.</i> 15	
e) <i>Des dispositifs partenariaux divers et épars.</i>	15
f) <i>Des outils peu adaptés au partage d'informations entre services et à destination de la population</i> 16	
B. L'ACTION SOCIALE TRANSVERSALE PORTEE PAR LES SERVICES MUNICIPAUX.....	16
a) <i>Le service Jeunesse acteur de l'offre de service extrascolaire, périscolaire et scolaire.....</i>	16
Une politique scolaire municipale volontariste	16
Des services périscolaires à valeur ajoutée certaine	18
Des centres de loisirs à visée sociale	19
b) <i>La médiathèque : accompagnement vers l'inclusion numérique.</i>	21
Des ateliers d'accompagnement aux usages du numérique	21
Un portage de livres à domicile confidentiel	21
Deux sites de proximité avec des horaires d'ouverture pour en faciliter l'accès	22
Un travail peu développé en concertation avec les écoles et les associations	22
C. FORCES ET FAIBLESSES DE L'ACTION SOCIALE MUNICIPALE.....	23
3. PORTAIT SOCIAL DU TERRITOIRE : DE L'ETAT DES LIEUX AU DIAGNOSTIC.....	24
A. DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT.....	24

a)	<i>Une population vieillissante et qui réside durablement sur le territoire.....</i>	24
b)	<i>Une évolution marquée des familles : les chiffres éclairants de la CAF, au regard de la composition des ménages</i>	27
c)	<i>La population des personnes en situation de handicap est méconnue des services.....</i>	29
d)	<i>La solitude ; une réalité marquée à tous les âges.....</i>	30
B.	SANTE, PRECARITE ET DIFFICULTES SOCIALES	31
a)	<i>Une situation de l'emploi plutôt favorable au regard du contexte de l'agglomération</i>	31
b)	<i>Santé : résultats des 2 enquêtes de mai-juin 2021 conduites par le CCAS.....</i>	33
	Handicap et autonomie.....	33
	Santé des seniors.....	34
c)	<i>Difficultés sociales : des indicateurs plutôt rassurants</i>	35
	L'indicateur des bénéficiaires des bons alimentaires attribués par le CCAS	35
	Des indicateurs sur le niveau de revenus montrent cependant une fragilité marquée d'une partie de la population.....	35
C.	MOBILITE ET DEPLACEMENTS.....	39
a)	<i>La voiture personnelle : le mode de déplacement privilégié.....</i>	39
b)	<i>Un accès à la mobilité compliquée pour les jeunes adultes et pour les personnes âgées en perte progressive d'autonomie.</i>	41
D.	VIE SOCIALE ET ANIMATIONS : LA QUESTION DE L'ISOLEMENT ET DE LA SOLITUDE.....	41
a)	<i>Des effets du confinement sur la population des personnes âgées : résultats de l'enquête de mai-juin 2021.....</i>	41
b)	<i>Des temps collectifs appréciés et connus mais une participation variable aux animations de vie sociale : résultats de l'enquête Seniors</i>	43
E.	INCLUSION NUMERIQUE : LE DEFI IMMEDIAT.....	44
a)	<i>Résultat de l'enquête Personnes âgées : l'accès aux outils numériques et les usages d'internet</i>	44
b)	<i>L'étude Mairie de Wimille/ANCT sur l'illectronisme : des entretiens éclairants et des solutions à tester</i>	45
F.	FORCES/FAIBLESSES, MENACES/OPPORTUNITES POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE LA COMMUNE.....	45
4.	ETABLIR UN PLAN DE DEVELOPPEMENT SOCIAL : DE L'APPROCHE STRATEGIQUE A DE PREMIERES PISTES OPERATIONNELLES	46
A.	DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ISSUS DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE QUI SE DECLINENT EN OBJECTIFS OPERATIONNELS	46
a)	<i>Axe 1 : Soutenir les publics les plus vulnérables : travailleurs pauvres, chômeurs, retraités, familles monoparentales et personnes isolées et en situation de handicap</i>	47
	1.1 Communiquer sur l'ensemble des prestations accessibles à ces populations	47
	1.2. Renforcer la présence humaine auprès des populations fragiles de la commune	47
	1.3. Transformer les prestations d'aides sociales facultatives actuelles du CCAS	47

1.4. Saisir l'inclusion numérique comme levier d'action en proximité.....	48
b) <i>Axe 2 : Conforter l'offre de service existante pour garantir son adaptation progressive</i>	48
2.1. Conforter l'offre de service existante	48
2.2. Faire évoluer progressivement l'offre proposée	49
c) <i>Axe 3 : Impulser une action partenariale, durable et de proximité</i>	52
3.1. Piloter le CCAS pour mieux informer les élus et les administrateurs	52
3.2. Partager les informations entre ville, CCAS et partenaires	53
d) <i>Axe 4 : Rendre visible et visible l'action sociale municipale.....</i>	54
4.1. Créer une identité propre au CCAS pour donner à voir à la population l'ampleur de son champ de compétences.....	54
4.2. Reconnaître l'apport respectif des agents municipaux et des agents du CCAS au fonctionnement réel du CCAS.	54
4.3. Créer des instances de concertation pour impliquer les citoyens dans la politique d'action sociale	54
4.4. Confier au CCAS la coordination de la politique sociale municipale.....	55
B. UN PLAN D'ACTION A DECLINER DANS LE TEMPS ET SELON LES MOYENS DISPONIBLES	56
a) <i>Réorganiser le CCAS pour en faire un acteur à part entière du développement social municipal : une étape nécessaire et immédiate</i>	56
Les missions du directeur du CCAS.....	56
Des enjeux RH : recrutement de 2 agents entre septembre 2021 et mars 2022 :	56
Positionner le CCAS comme un acteur spécifique de l'action sociale	56
Le pilotage du CCAS.....	57
b) <i>Le développement social, moteur de l'action du CCAS et des services : comment et pourquoi créer un Espace de Vie Sociale à Wimille dès 2022</i>	58
c) <i>Donner toute leur place aux partenaires associatifs et aux initiatives des citoyens : un travail de longue haleine à l'échelle du mandat</i>	58
d) <i>Coordonner l'action des services municipaux pour gagner en synergie : une nécessité d'efficience de l'action publique à ancrer dans les pratiques des agents dès maintenant.....</i>	59
Agir dès maintenant pour organiser les relations Ville/CCAS.....	59
Des actions immédiates possibles pour mieux identifier le CCAS	59
Confier au CCAS la coordination de l'action sociale municipale : un engagement immédiat et un affermissement progressif	60
e) <i>Développer une offre évolutive dans le temps : agir sur l'accompagnement numérique, le logement et la mobilité, au bénéfice de la population durant le temps du mandat 2020/2026.....</i>	60
L'accompagnement au numérique de façon inclusive : un nouveau chantier essentiel pour garantir la cohésion sociale et l'accès aux droits des citoyens.....	60
La mobilité et le logement : des conditions nécessaires pour garantir le bien vivre.....	62
CONCLUSION	63
DES ANNEXES.....	64

Introduction

Le cadre légal de l'Analyse des Besoins Sociaux est très précis, puisque c'est une obligation légale des CCAS depuis le décret du 6 mai 1995 :

- L'analyse des besoins sociaux (ABS) est une démarche clé pour coordonner dans de bonnes conditions les politiques sociales territoriales.
- Elle est une obligation réglementaire : 3 articles de référence dans le CASF

➔ **L'analyse des besoins sociaux** (article R 123-1 et 123-2 du CASF)

« Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort »

➔ **Le Centre Communal d'Action Sociale** (article L 123-5 du CASF)

« Le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées »

➔ **L'action sociale** (article L 116-1 du CASF)

« Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux »

Le contexte territorial institutionnel actuel du lancement de l'ABS par le CCAS de Wimille est marqué par la concomitance avec l'animation de la démarche de Convention Territoriale Globale conduite par la CAF, la CA du Boulonnais et les Communes du territoire.

- ▶ Lancement de la démarche avec les élus fin 2020
- ▶ Réunion de lancement du 28 janvier 2021 avec les techniciens
- ▶ Groupes de travail thématiques en février et mars 2021
- ▶ Synthèse réalisée en mai 2021
- ▶ Volonté d'aboutir en septembre 2021

La CTG et l'ABS partagent une même méthodologie : élaborer un diagnostic territorial à partir du recensement de l'offre existante pour construire un outil d'aide à la décision en vue d'adapter les interventions au regard des besoins et des moyens disponibles

Des objectifs partagés entre ABS et CTG

Objectifs CTG

- ▶ Se fonder sur un diagnostic partagé sur l'ensemble des champs d'intervention de la Caf et ceux souhaités par les collectivités
- ▶ Partager une vision globale des besoins, des ressources, des moyens mobilisés sur le territoire
- ▶ Déterminer les axes d'interventions prioritaires à partir d'une vision d'ensemble des problématiques du territoire
- ▶ Recenser l'ensemble des interventions des partenaires du territoire
- ▶ Faire émerger et apparaître l'articulation de ces interventions
- ▶ Mobiliser l'ensemble des moyens de la Caf, tous secteurs confondus, en vue de mieux prendre en compte les besoins d'un territoire, d'améliorer la vie quotidienne des habitants

Objectifs ABS

- Disposer d'une vision clarifiée des besoins sociaux, sur la base d'un diagnostic de territoire (données socio-démographiques, connaissance des publics et des dispositifs, actions développées sur le territoire...)
- Construire des indicateurs sociaux afin de suivre l'évolution de ces besoins dans le temps
- Disposer d'un outil d'aide à la décision permettant
 - de proposer des services utiles à la population
 - d'adapter les interventions du CCAS en fonction des publics et des moyens de la commune et du CCAS

Illustration 1 : Les objectifs partagés entre la Convention territoriale globale et l'Analyse des besoins sociaux de Wimille.

Un autre acteur essentiel des solidarités développe une stratégie territoriale qui impacte le pilotage de l'ABS de la Ville, il s'agit du Département. Ses orientations stratégiques s'incarnent dans le pacte des solidarités et du développement social 2017/2022. Parmi celles-ci, citons-en plusieurs clairement partagées par la Ville et le CCAS :

- Incrire le parcours de la personne dans une logique de transversalité
- Renforcer la place de l'usager-citoyen : améliorer l'information et l'accès aux droits des habitants
- Renforcer la stratégie de prévention à tous les âges de la vie
- Favoriser la coordination des acteurs au bénéfice de la population au profit de la qualité de l'accompagnement
- Conforter l'accueil social de proximité

La mission a été lancée en janvier 2021 sur une durée de six mois pour aboutir à un livrable final à la fin du mois de juin 2021 afin que la ville et le CCAS puissent disposer d'un plan à visée opérationnelle à court, moyen et long terme.

Ce calendrier percute celui de la gestion de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19. Le fonctionnement des services, la perception des différents acteurs locaux et, in fine, l'élaboration des préconisations opérationnelles sont tous teintés par ces confinements successifs et les restrictions sanitaires lourdes et durables vécues depuis mars 2020. Ainsi l'état d'urgence sanitaire a dure tout le long de cette mission, impactant les modalités de contact avec les partenaires et acteurs, impactant aussi les agents dans leurs pratiques professionnelles, telles que le développement du télétravail par exemple.

Une fois ce contexte rappelé, il est à noter que l'ABS pose des enjeux essentiels pour mesurer les besoins sociaux. Ainsi les enjeux suivants ont été abordés à des degrés divers lors de cette mission :

Le périmètre à retenir pour l'ABS de Wimille

- ▶ Des thèmes
 - ▶ Dépendance/Autonomie
 - ▶ Logement
 - ▶ Emploi / Insertion
 - ▶ Accès aux droits
 - ▶ Animation de la vie sociale
 - ▶ Inclusion numérique renforcée
- ▶ Des publics
 - ▶ Personnes âgées
 - ▶ Personnes en situation de handicap
 - ▶ Jeunesse (0 à 25 ans) : place de la petite enfance à examiner
 - ▶ Personnes en difficultés sociales
- ▶ Aide sociale
 - ▶ Pré-instruction des dossiers de prestation et orientation vers les bons interlocuteurs
- ▶ Action sociale facultative
 - ▶ Aides individuelles subsidiaires et complémentaires
 - ▶ Développer des services innovants et facilitateurs de vie quotidienne : pour qui ?
- ▶ Le rôle du CCAS :
 - ▶ Territorialiser sa mission d'accueil social
 - ▶ Coordination avec les partenaires
 - ▶ Fournisseur de services

Illustration 2 : périmètre de l'ABS retenu lors du premier comité de pilotage en février 2021.

Dans un premier temps, il paraît nécessaire de présenter la méthodologie suivie pour conduire cette analyse des besoins sociaux afin de mesurer l'ampleur des acteurs mobilisés, en interne comme en externe et de cibler les publics et thèmes prioritaires pour les élus lors de la commande initiale (1). Le diagnostic s'articule ensuite en deux temps, présentant d'une part la diversité actuelle de l'action sociale municipale (2), d'autre part un portrait social du territoire et de ses habitants (3). Ce diagnostic territorial permet alors d'établir un plan de développement social adapté au territoire de Wimille pour passer de l'approche stratégique à de premières pistes opérationnelles (4).

1. Méthodologie de conduite de l'Analyse des besoins sociaux (ABS)

A. Une démarche en mode projet : la gouvernance de l'ABS

Les élus de Wimille ont souhaité recruter un chargé de mission pour conduire cette analyse des besoins sociaux. La mission confiée à ce chef de projet entendait se dérouler en mode projet, mode plus agile pour mobiliser l'ensemble des partenaires et des parties prenantes pour nourrir d'une part le diagnostic, d'autre part la phase opérationnelle.

L'ABS étant une mission légale portée par le CCAS, le chargé de mission a été positionné comme directeur du CCAS et la commission administrative du CCAS a été associée à la démarche dès son origine : une réunion dédiée au lancement en janvier, un point sur l'avancée des travaux en avril, puis une réunion conclusive à venir fin juin ou début juillet ont ainsi permis à ses membres d'être associés à la démarche.

Cette mission s'est alors construite autour d'instances de concertation dédiées : comité de pilotage et comité technique. Elle s'est aussi appuyée sur des outils méthodologiques complémentaires : des enquêtes ont été conduites à destination de publics considérés comme prioritaires et des entretiens individuels ont été menés avec des acteurs clés de cette démarche par le chargé de mission, appuyé par une stagiaire issue du BTS Support à l'Action Managériale du lycée Mariette à partir de la fin du mois de mai.



Illustration 3 : Gouvernance de l'ABS présentée en COPIL le 10 février 2021

a) Le Comité de pilotage

Cette instance a eu vocation à analyser les travaux conduits par le comité technique et le chargé de mission. Elle avait aussi vocation à permettre aux partenaires du CCAS et de la Ville d'échanger directement avec les élus, de saisir les orientations stratégiques et de pouvoir apporter leur contribution à celles-ci dans leur champ de compétence.

■ Objectifs du comité de pilotage :

- Déterminer les orientations stratégiques

- Prioriser les objectifs stratégiques et opérationnels
- Arbitrer : moyens, calendrier, périmètre.
- Coordonner les priorités municipales avec celles des partenaires institutionnels

Sa composition montre l'ampleur de la mobilisation partenariale autour de la démarche de la ville de Wimille et du CCAS.

■ Composition du comité de pilotage

- *Elus :*
 - M. le Maire
 - Madame Tiertant, Vice-Président CCAS et Maire-adjointe au logement
 - Madame Debatte, Maire-adjointe à l'attractivité du territoire et à la solidarité avec les seniors)
 - Madame Beaumont, Maire-adjointe à l'insertion et à l'emploi
 - Madame Leroy, maire-adjointe à la parentalité, la petite enfance et à la vie éducative
 - M. Calon, Maire-adjoint à la vie associative et à la jeunesse
- *Techniciens :*
 - M. Delattre, chef de projet, directeur du CCAS
 - M. Hennion, DGS
 - L'ensemble des chefs de service : M. Poincet, Jeunesse/Education, Mme Cotton, Médiathèque, M. Hatzig, services techniques et Mme Darguesse, accueil et service population.
- *Partenaires :*
 - la CAF, Antenne sociale de Boulogne-sur-mer
 - le Conseil départemental, Maison des solidarités de Boulogne-sur-mer
 - Pôle emploi, Antenne de Saint-Martin Boulogne

b) Le Comité technique

Ce comité technique avait vocation à se réunir entre les comités de pilotage pour préparer leurs travaux. Il a pu se réunir une seule fois en mars pour travailler sur la mise en œuvre opérationnelle des premières orientations du comité de pilotage.

Ce comité technique était composé d'acteurs internes uniquement, les liens avec les partenaires étant assurés par le chef de projet.

■ Composition du comité technique :

- M. Delattre, chef de projet
- M. Hennion, DGS
- M. Poincet, Education, jeunesse
- Madame Martel, technicienne du CCAS
- Autres chefs de service ; M. Hatzig, Mme Cotton, Mme Darguesse.

■ Objectifs :

- Préparer les arbitrages à proposer au copil dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques
- Etablir un diagnostic territorial partagé et objectivé
- Organiser la communication des données entre partenaires et le partage des informations dans le respect de la législation

Le troisième objectif a été conduit par le chef de projet dans un dialogue direct avec chaque partenaire : département, CAF, Pôle Emploi ou encore AMIE.

Pour des raisons variées, ce comité technique n'a pu se réunir après le mois d'avril pour étudier l'avancée des travaux.

c) *Deux enquêtes ciblées à destination des familles et des seniors de plus de 70 ans*

Sur proposition du comité technique de mars, le comité de pilotage du 27 avril a décidé de conduire 2 enquêtes spécifiques auprès de la population :

- Une enquête auprès des familles sur les accueils de loisirs (ALSH) proposés par la ville
- Une enquête auprès des seniors de plus de 70 ans sur leurs besoins sociaux : déplacements, logement, santé, participation à la vie sociale, vécu des confinements depuis mars 2020.

Ces consultations ont été organisées en ligne sur le site internet de la ville entre le 17 mai et le 2 juin.

Pour des raisons logistiques et de mobilisation de personnel, il a été décidé par le comité de pilotage de conduire ces enquêtes sous la forme d'un questionnaire accessible sur le site internet de la Ville. L'enquête à destination des seniors a été aussi adressée aux résidents du Foyer Clair Vivre pour connaître leur perception des services proposés. Afin de permettre aux seniors de répondre plus facilement à cette enquête, le CCAS a envoyé un courrier aux destinataires pour leur indiquer qu'un accompagnement humain de proximité était mis en œuvre. Plusieurs personnes se sont ainsi présentées en mairie pour répondre à l'enquête et d'autres se sont signalés auprès du CCAS : Madame Lozinguez a ainsi dialogué avec elles pour saisir leurs réponses en direct sur le site de la ville. M. Delattre, et Madame Rebel se sont rendus au domicile de plusieurs personnes pour saisir leurs réponses. Cette démarche a été particulièrement appréciée des bénéficiaires.

Au final, le questionnaire à destination des familles sur les ALSH compte 37 répondants, celui à destination des seniors en compte 37 aussi, dont 5 résidents du Foyer Clair Vivre.

d) *Des entretiens individuels qualitatifs*

Dans la continuité des questionnaires en ligne, pour accompagner les seniors à accéder au formulaire en ligne, le CCAS a organisé des rendez-vous à domicile pour répondre

aux questionnaires : 6 entretiens ont été réalisés par le directeur du CCAS et par Madame Rebel, stagiaire. 27% des questionnaires seniors, soit 10 sur 37, ont été saisis ainsi et avec l'appui d'agents de la ville lors de la venue en mairie de personnes qui avaient sollicité un accompagnement technique. Cet accompagnement humain a donc atteint son objectif et démontre que certaines personnes âgées de la commune sont désireuses de bénéficier de ce type d'accompagnement dédié dans le cadre de leurs relations avec les services : une personne à l'écoute sur un temps précis répond à une attente de proximité qualitative.

Ces entretiens qualitatifs à domicile ont permis aussi de préciser certaines réponses et de pouvoir mieux comprendre la perception de l'action sociale municipale par les habitants concernés.

Des entretiens avec des acteurs professionnels de l'action sociale issus de l'AMIE, de Pôle emploi, du Département, de la CAF ou d'associations médico-sociales intervenant sur le secteur de Wimille¹, et avec des responsables d'associations locales ont été menés sur des axes thématiques spécifiques pour approcher une partie diagnostic mais aussi une partie solutions partenariales.

Enfin des entretiens individuels ont eu lieu avec plusieurs membres de la CA du CCAS, dont les élus en charge des politiques d'action sociale, et des personnalités qualifiées.

L'ensemble de ce matériau recueilli a été travaillé pour dégager les éléments saillants du diagnostic et des solutions opérationnelles adaptées au territoire de Wimille.

B. Des thèmes et des publics prioritaires pour les élus.

Les élus ont clairement identifié dès le départ des publics prioritaires et des enjeux de cohésion sociale évidents d'après leur connaissance des habitants et des spécificités du territoire.

a) *Seniors et grand âge : un public en fort développement dans la commune*

Les seniors, âgés de 60 ans et plus, représentent ainsi 26 % de la population selon le recensement INSEE 2017. La politique de proximité développée à l'égard des personnes âgées de plus de 70 ans touche plusieurs centaines de personnes et le CCAS est gestionnaire du Foyer de personnes âgées Clair Vivre. En outre, de nombreuses actions sont menées à destination de ce public seniors : colis de noël, banquet de fin d'année, animations sociales, soutien aux associations en sont des exemples. Ces faits ont conduit à axer l'ABS sur ce public en particulier.

b) *Jeunesse de 3 à 11 ans : politique scolaire, périscolaire et extrascolaire*

Les plus jeunes de 3 à 11 ans sont le cœur de cible de la politique municipale scolaire, périscolaire et extrascolaire puisqu'ils fréquentent les écoles maternelles et élémentaires, les centres de loisirs de 3 à 12 ans et les activités périscolaires au quotidien.

¹ Cf. Annexe présentant la liste des personnes rencontrées en entretien

Le recensement INSEE 2017 indique d'ailleurs que les 0/14 ans représentent 16.5% de la population.

L'ampleur de cette politique municipale qui touche de nombreuses familles et le nombre d'enfants de cette classe d'âge ont donc conduit à axer l'ABS sur ce public spécifique.

c) *Animation de la vie sociale : une dimension intergénérationnelle à développer*

Le constat initial des élus est que les animations de vie sociale conduites touchent différents publics : les enfants à travers les activités périscolaires et extrascolaires, les personnes âgées à travers les activités menées au Foyer Clair Vivre, et l'ensemble de la population à travers la programmation de la saison culturelle. Or, ces animations restent peu propices au développement du lien intergénérationnel, elles se juxtaposent sans véritablement créer un lien intergénérationnel de façon dynamique.

d) *Précarité sociale, emploi et insertion*

L'approche actuelle du CCAS qui dans le cadre du Dispositif Référent Solidarité du Département suit des bénéficiaires du RSA vivant sur la commune est le point d'entrée le plus manifeste du contact avec ces populations précaires.

L'attribution de bons alimentaires et de secours exceptionnels est un second levier opérationnel : le faible nombre de demandes n'en fait pas cependant un indicateur très exploitable de la situation de fragilité sociale de la population.

Le travail accompli depuis janvier 2021 avec EDF et Veolia dans la transmission de fichiers sur les impayés complète cette approche : quelques dizaines d'habitants sont en situation d'impayés pour l'eau à des degrés très divers, et quelques-uns seulement pour la facture d'électricité.

Enfin, la connaissance des demandeurs d'emploi est très faible : Pôle emploi envoie bien un fichier mensuel sur les inscrits en fin de mois, mais ce fichier n'est pas exploité par les agents du CCAS et pas non plus utilisé comme un indicateur social. Le dialogue qui s'enclenche entre la direction du CCAS et Pôle Emploi pourrait permettre de développer cette connaissance de façon plus précise et régulière.

Il est à noter que les élues référentes jouent chacune un rôle majeur de lien avec les partenaires pour gérer les dossiers individuels d'habitants dans des situations sociales difficiles, que ce soit pour l'accès au logement, pour l'accès à l'emploi ou à une insertion professionnelle, ou pour les impayés de factures d'énergie ou d'eau.

Se pose aussi l'enjeu de la communication et du partage de ces données entre élues référentes et agents du CCAS pour optimiser la connaissance des situations et leur traitement afin de créer et fiabiliser des indicateurs plus larges qu'une approche individuelle, nécessaire, mais pas suffisante pour fonder une politique de développement social.

2. Une action sociale municipale diverse.

A. Le rôle du CCAS

a) *Un accueil en proximité pour apporter des solutions de premier niveau*

Le bureau du CCAS situé en mairie, juste à côté de l'accueil du public par les agents municipaux, a l'avantage d'être situé à côté du bureau de permanence de différents partenaires (AMIE, Assistante sociale du Département, entre autres). Cela permet à l'agent du CCAS d'échanger de façon informelle avec ces partenaires. Les conditions du respect de la confidentialité des échanges sont réunies puisque le bureau est fermé et isolé des autres bureaux de l'accueil de la mairie.

La présence chaque matinée de 8h à 12h30 de Madame Martel permet d'accueillir, sur rendez-vous principalement, les personnes qui sollicitent le CCAS : montage de dossiers de prestations, instruction de demandes d'aides facultatives, service de domiciliation, suivi social des bénéficiaires du RSA, gestion des demandes de secours exceptionnels. La relation avec les partenaires est aussi conduite sur ces temps de présence, de même que la gestion du Foyer Clair Vivre.

De fait, Madame Martel participe au montage de très nombreux dossiers administratifs en relais du Département, de la CAF ou d'autres institutions, comme l'indique le tableau suivant, les activités liées spécifiquement aux prestations du CCAS de Wimille ne représentant qu'un temps réduit de son activité :

Types de dossiers	Rendez-vous et actes réalisés	Part de l'activité réalisée
<i>Instruction de dossiers pour le Département du Pas-de-Calais</i>		27.75 %
Instructions de dossiers pour le RSA	18	13.5 %
Dossiers MDPH	7	5.25 %
DOSSIER APA	3	2.25 %
REVISION APA	1	0.75 %
DOSSIER FAMILIAL D'AIDE SOCIALE	5	3.75 %
OBLIGATION ALIMENTAIRE	2	1.5 %
DOSSIER TELE-ALARME	1	0.75 %
<i>Instructions et suivi de dossiers de prestations CAF</i>		7.5 %
AIDE AU LOGEMENT (CAF)	1	0.75 %
DEMANDE DE RSA (CAF)	0	
CAF : gestion d'espaces personnels en ligne	9	6.75 %
<i>Accueil social de proximité : instructions et suivis de dossiers administratifs autres</i>		21 %

COMPLEMENTAIRE SOLIDAIRE	SANTE	3	2.25 %
DOSSIER RETRAITE		5	3.75 %
POLE EMPLOI : gestion d'espace personnel en ligne		1	0.75 %
DOSSIER ENTREE EHPAD		2	1.5 %
CHEQUE ENERGIE		2	1.5 %
DOSSIER DE REVERSION		4	3 %
Micro-crédit Nouvel Elan		0	
DOSSIERS ADMINISTRATIFS DIVERS		9	6.75 %
ELECTION DE DOMICILE		2	1.5 %
<i>Prestations de services du CCAS de Wimille</i>			9 %
DEMANDES DE LOGEMENT		2	1.5 %
HABITAT HDF : relations avec le propriétaire de la Résidence Clair Vivre (travaux dans les logements, etc.)		2	1.5 %
TITRE OCCUPATION Résidence Clair Vivre		2	1.5 %
Aide facultative : BONS ALIMENTAIRES		5	3.75 %
Aide facultative : CANTINE SCOLAIRE		1	0.75 %
<i>Suivi des impayés : courriers individualisés</i>			36,1 %
IMPAYES VEOLIA		42	31,6 %
IMPAYES EDF		6	4,5 %

Tableau 1 : Répartition des 133 dossiers traités par le CCAS en 2021 (de janvier à juin)

L'activité liée en propre aux prestations servies par le CCAS concerne donc 12 dossiers, soit 9 % des dossiers traités. L'essentiel de l'accueil en nombre de dossiers traités concerne d'une part le traitement de dossiers de prestations du Département pour 28 %, et de ceux pour la CAF (8 %), et, d'autre part, l'accueil social de proximité pour aider les habitants à réaliser leurs démarches administratives sociales diverses qui représente 21 % des dossiers traités. Ce cœur de métier de l'accueil concerne près de 60 % de l'activité mesurée. La volonté des élus de connaître la situation des impayés de factures d'eau et d'énergie, en passant des conventions avec EDF et Veolia, a développé une nouvelle activité de suivi de ces situations individuelles, qui représente 36 % des actes réalisés.

Cet indicateur d'activité permet certes de mesurer le type de dossiers traités. Cependant, il convient de nuancer le propos car monter un dossier de retraite ou de complémentaire santé solidaire nécessite un temps bien plus conséquent que celui de traiter les impayés de Veolia. Dans le premier cas, il s'agit de recevoir la personne et de vérifier l'ensemble des pièces nécessaires pour le dossier, ce qui peut nécessiter plusieurs rendez-vous, tandis que dans le second, un courrier-cadre a été réalisé pour créer le contact avec les habitants concernés.

b) Des services axés sur la gestion du Foyer Clair Vivre

De fait, la gestion de ce foyer est un axe conséquent de l'activité quotidienne du CCAS : réponses aux locataires, lien avec le propriétaire, suivi des logements pour l'état des lieux d'entrée et de sortie, sont autant de tâches nécessaires.

En revanche, aucun agent du CCAS n'est dédié pour conduire les actions opérationnelles d'animation sociale à destination des résidents. Le départ en retraite de Madame Marie, en charge de la restauration au foyer et de l'animation qui allait avec cette prestation, a provoqué une rupture dans le fonctionnement. Avant les restrictions sanitaires en vigueur depuis mars 2020, la restauration était assurée une fois par semaine par Mme Chrétien qui assurait aussi une partie animation autour de ce temps hebdomadaire. Les restrictions sanitaires ont mis à fin à ce fonctionnement transitoire

c) Des prestations extra-légales peu connues et peu sollicitées

Aujourd'hui, le CCAS ne sait pas identifier les personnes qui auraient besoin des aides facultatives qu'il propose, à savoir des bons alimentaires pour l'essentiel,

Actuellement, ce sont les personnes dans le besoin qui sollicitent directement le CCAS : celui-ci instruit alors un dossier et applique un barème de revenus précis pour attribuer le secours sollicité.

Or, il n'y a pas de communication de la part du CCAS sur le type de prestations offertes, sur les critères d'éligibilité et sur la procédure de sollicitation. De fait, la population n'a pas de connaissance de ces dispositifs d'aide facultative de façon précise, et les partenaires du CCAS non plus.

Concernant les bons alimentaires, l'état des lieux est assez éclairant.

Ainsi, un échange est réalisé entre le CCAS et la responsable des restos du cœur (Madame Joëlle DEHMAS) régulièrement. Cela permet au CCAS de connaître certaines situations : par exemple, 40 familles (soit 78 personnes) ont bénéficié des Restos du Cœur pour la campagne hivernale de novembre 2018 à mars 2019 à l'Espace associatif Franck Lefebvre le jeudi matin. 24 familles (soit 40 personnes) pour la campagne d'été d'avril à novembre 2019.

De fait, en 2019, le CCAS a bien connu une augmentation en volume financier des bons d'aide alimentaire de 38 % :

Dépenses 2018 en bons alimentaires : 3 699,54 euros

Dépenses 2019 en bons alimentaires : 5 130,42 euros

Mais il n'est pas possible de savoir à la lecture du rapport si le nombre de bénéficiaires a évolué dans les mêmes proportions. En fait, en 2018, 11 personnes ont bénéficié de cette aide et en 2019, 20 personnes sont concernées. On constate que les chiffres de bénéficiaires du CCAS sont bien loin de ceux des Restos du Coeur, ce qui peut interroger sur les critères et barèmes d'accès à cette aide alimentaire proposée par le CCAS.

- d) *Une confusion de longue date entre CCAS, association d'aide à domicile et services de la ville.*

Madame Triquet a durant de nombreuses années était Vice-Présidente du CCAS, Adjointe à la politique d'action sociale et directrice de l'association d'aide à domicile de Wimille. Le cumul de ces différents leviers d'action a pu représenter un avantage par le passé, en particulier dans la connaissance des publics concernés et dans le relais opérationnel, de fait, que l'association pouvait représenter parfois. Il n'a cependant pas permis à la population de comprendre qui agissait et de quelle façon. Par ailleurs, la confusion entre l'association d'aide à domicile et le CCAS est aujourd'hui manifeste dans l'esprit de nombreux bénéficiaires de l'action sociale municipale. Or, ces deux acteurs ne peuvent pas agir de la même façon ni avec les mêmes moyens.

L'autre constat est que ce mode de fonctionnement a créé un effet de distanciation entre les services de la ville et le CCAS, celui-ci privilégiant l'action sociale à destination des personnes âgées, et laissant aux services de la ville la relation avec les autres publics tels que les enfants et adultes de 18 ans à l'âge de la retraite. Les prestations d'aides facultatives, secours alimentaires, et allocation post-bac, à destination de ces publics représentent, de fait, un coût budgétaire moindre si on le compare aux dépenses consacrées aux personnes âgées dans le budget du CCAS.

- e) *Des dispositifs partenariaux divers et épars.*

Des liens avec différents partenaires sont entretenus par la CCAS, dans le cadre de conventions dédiées :

- Convention avec la mutuelle Just
- Convention pour le portage de repas à domicile et pour la livraison de repas à Clair Vivre
- Convention avec le Département pour le suivi des bénéficiaires du RSA dans le cadre du dispositif Référent Solidarité.
- Conventions avec EDF et Veolia pour la transmission de données personnelles sur les impayés d'eau et d'énergie.
- Convention pour la gestion du Foyer Clair Vivre avec Habitat Hauts de France

De fait, ces conventions se juxtaposent sans véritable stratégie de développement social concertée ni organisée entre les différents élus en charge de l'action sociale depuis ce nouveau mandat.

Chaque convention nécessite ensuite un suivi technique de gestion et de mise en œuvre pour la faire vivre dans l'intérêt du CCAS. Or cette juxtaposition ne permet pas de créer du sens pour les agents du CCAS, qui perçoivent plutôt une accumulation de dispositifs sans véritable cohérence.

Au-delà de ces conventions, des relations informelles sont aussi développées avec d'autres organismes, tels que les associations Emmaüs et Restos du Cœur pour une aide alimentaire d'urgence, avant que la CA du CCAS ne puisse statuer sur l'attribution des bons alimentaires. Par exemple, la Communauté d'Emmaüs organise une distribution alimentaire à destination des plus démunis à raison de deux fois par an et par famille : 16 colis ont été distribués en 2019, 15 en 2018. L'échange se fait par mail avec la responsable (Madame NEVEJANS) afin d'inscrire les familles qui ont été préalablement reçues par le CCAS.

f) *Des outils peu adaptés au partage d'informations entre services et à destination de la population*

Aujourd'hui, la direction du CCAS et les élus ne connaissent pas la réalité de l'activité des agents du CCAS. Le rapport d'activités ne renvoie pas la réalité de l'exercice des missions du CCAS mais des informations sociales d'ordre général et sans indicateur précis sur les types de public reçu et le type de réponse apportée aux demandes.

Un document statistique est complété par Madame Martel sur les activités du CCAS mais il ne donne ni à voir ni à comprendre la réalité des missions accomplies, pourtant nombreuses, variées et à très forte valorisation partenariale.

Un tableau excel recense des chiffres d'activité en mêlant nombre de rendez-vous, nombre de dossiers traités et coûts financiers des dispositifs. Cette addition de chiffres ne reflète pas le sens de l'action sociale et prend un temps précieux à Madame Martel. Il convient donc de retravailler un tableau de bord d'activité ciblé, précis et parlant pour que chacun puisse lire et comprendre l'activité quotidienne du CCAS.

B. L'action sociale transversale portée par les services municipaux

a) *Le service Jeunesse acteur de l'offre de service extrascolaire, périscolaire et scolaire*

Le service Jeunesse/Education prend en charge les enfants de la commune de 3 à 11 ans sur tous les temps de la journée, que ce soit en période scolaire ou en période de vacances scolaires.

Une politique scolaire municipale volontariste

Le premier constat est une baisse des effectifs marquée depuis plusieurs années, et particulièrement dans les écoles maternelles, ce qui laisse augurer une baisse renforcée en élémentaire assez rapidement.

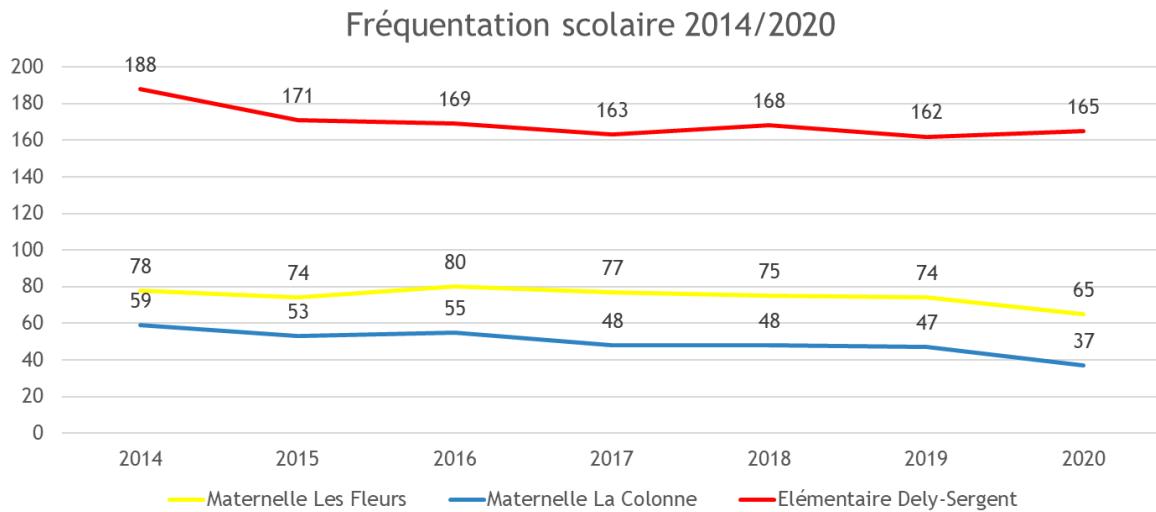


Illustration 4 : Fréquentation des écoles publiques de Wimille 2014/2020

Face à cette situation, la municipalité a organisé un transport scolaire intra-municipal afin d'emmener en bus les enfants du quartier de La Colonne pour fréquenter l'école élémentaire Dely en centre-ville. Cette politique de transport scolaire, gratuit pour les familles, est un réel succès comme le démontrent les statistiques suivantes de fréquentation.

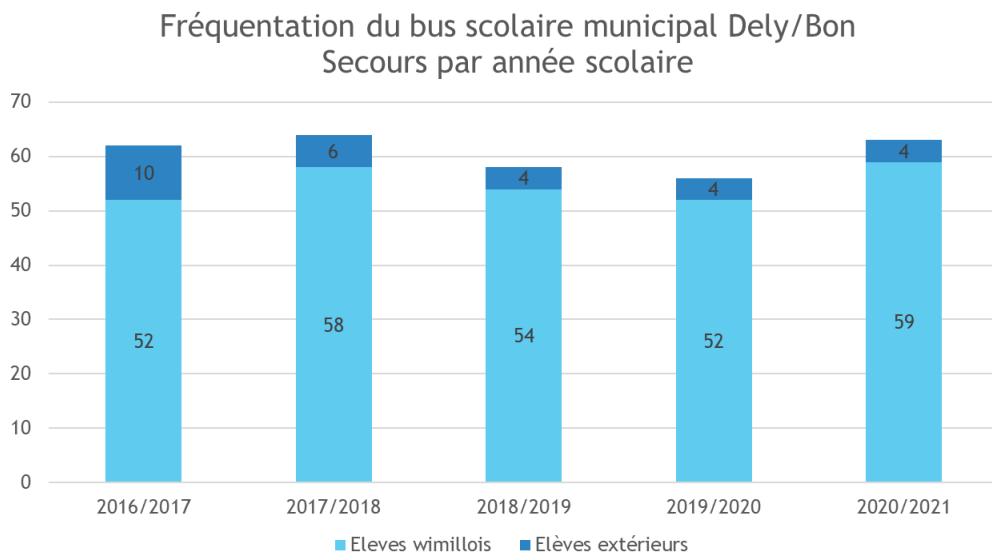


Illustration 5 : fréquentation du bus scolaire de 2016 à 2021

Ce service est donc devenu une réponse intégrée par les familles pour faciliter l'accès des enfants à l'école publique. Par ailleurs, il est un vrai levier de développement de l'école Dely, lorsqu'on mesure le poids que pèse cette population dans les effectifs de l'école élémentaire depuis plusieurs années.

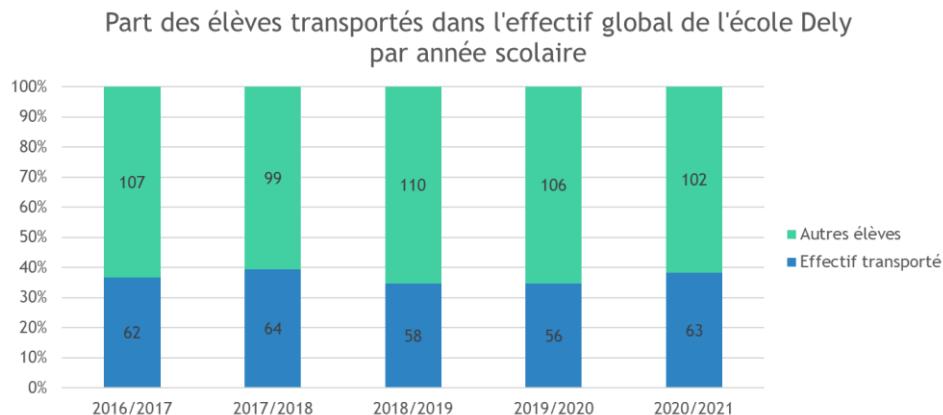


Illustration 6 : Part des élèves transportés par le bus municipal dans les effectifs de l'école élémentaire Dely

De fait, ces élèves représentent 35 à 40 % des effectifs de l'école, ce qui équivaut à maintenir au moins deux classes au sein de l'école.

Des services périscolaires à valeur ajoutée certaine

Les services périscolaires accueillent les enfants avant l'école, sur la pause méridienne, sur les temps d'activités périscolaires et après la journée d'école. La semaine est organisée sur 4 jours et la ville organise un service d'accueil périscolaire le mercredi matin.

L'ampleur du service proposé est déjà ; en soi, une réponse sociale d'envergure qui permet aux familles de confier leurs enfants sur des temps longs, correspondant à ceux des journées d'activités professionnelles des parents.

Les deux temps de fréquentation les plus forts sont très clairement :

- ▶ Le mercredi matin en maternelle et en élémentaire
- ▶ La pause méridienne en élémentaire, et en maternelle dans une moindre mesure.

Les deux temps faibles, surtout en maternelles, sont les accueils du matin et du soir.

Ainsi, l'offre semble adaptée aux besoins. Elle nécessite cependant une étude complémentaire détaillée pour aborder trois points essentiels :

- Les taux d'encadrement des accueils et activités périscolaires semblent particulièrement confortables : une réorganisation des moyens RH peut largement être envisagée pour gagner en efficience.
- Les accueils du matin et du soir mobilisent beaucoup de personnels pour très peu d'enfants accueillis : comment mutualiser ces temps d'accueils ?
- La pause méridienne : les taux d'encadrement, là encore, sont plus que confortables.

Les parents semblent en attente d'une offre le mercredi après-midi : il pourrait être envisagé de redéployer utilement des moyens pour envisager une offre sur ce temps hebdomadaire, en modifiant l'organisation des services périscolaires quotidiens.

Des centres de loisirs à visée sociale

Les centres de loisirs, pour des raisons d'ordre réglementaire, accueillent d'une part les 3 à 5 ans, d'autre part les 6/15 ans.

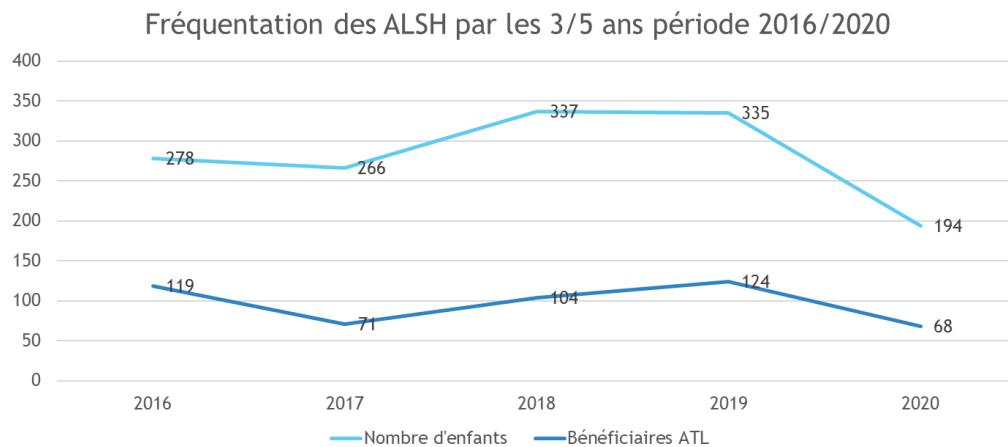


Illustration 7 : fréquentation cumulée des ALSH de la ville de 2016 à 2020

La lecture indique que 278 enfants de 3 à 5 ans ont fréquenté les ALSH en 2016, en fait, certains enfants peuvent être comptés à plusieurs reprises s'ils ont fréquenté sur plusieurs périodes les ALSH. Par exemple, en 2019, 335 enfants sont comptabilisés sur l'ensemble des sessions, en réalité, ils sont 79 enfants à avoir fréquenté les ALSH entre janvier et octobre 2019. Le taux de fréquence (un enfant est-il venu une semaine ou trois fois une semaine ?) est ainsi un indicateur pertinent que le service jeunesse pourrait calculer et porter à la connaissance des élus.

Enfants de 3 à 5 ans présents en 2020	Session de Février	Session de Juillet	Session d'Août	Session d'Octobre	Total année 2020
ATL	12	8	10	5	18
Autres	14	26	18	18	45
Total	26	34	28	23	63
Fréquentation moyenne générale en semaines	1,42	2,30	1,64	1,35	3,05
Fréquentation moyenne en semaines pour les bénéficiaires ATL	1,75	1	2	1,8	3,84

Tableau 2 : Enfants de 3 à 5 ans ayant fréquenté les ALSH en 2020 - retraitement des données fournies par le service Jeunesse.

Prenons un exemple pour 2020, en soulignant que cette année a été marquée par les restrictions sanitaires du COVID, supprimant la session d'avril par exemple. Le premier graphe nous indique que 194 enfants, en cumulé, ont fréquenté les ALSH. La réalité diffère si l'on

s'intéresse aux taux de fréquence : 63 enfants ont fréquenté les ALSH, dont 18 bénéficiaires de l'ATL, en moyenne pour un peu plus de trois semaines dans l'année, et le taux de fréquentation monte à presque 4 semaines pour les bénéficiaires des ATL. Ceux-ci, de fait, fréquentent plus longuement les ALSH, excepté en juillet, cela étant dû aux quartiers d'été. Cela indique clairement que les ALSH sont un outil de loisir social. Reste à mesurer quelle est la part des bénéficiaires ATL de cet âge qui s'inscrivent effectivement aux ALSH : un rapprochement avec la CAF est nécessaire pour connaître cette statistique et calculer le ratio nécessaire.

La même lecture doit être faite pour les enfants de 6 à 15 ans :

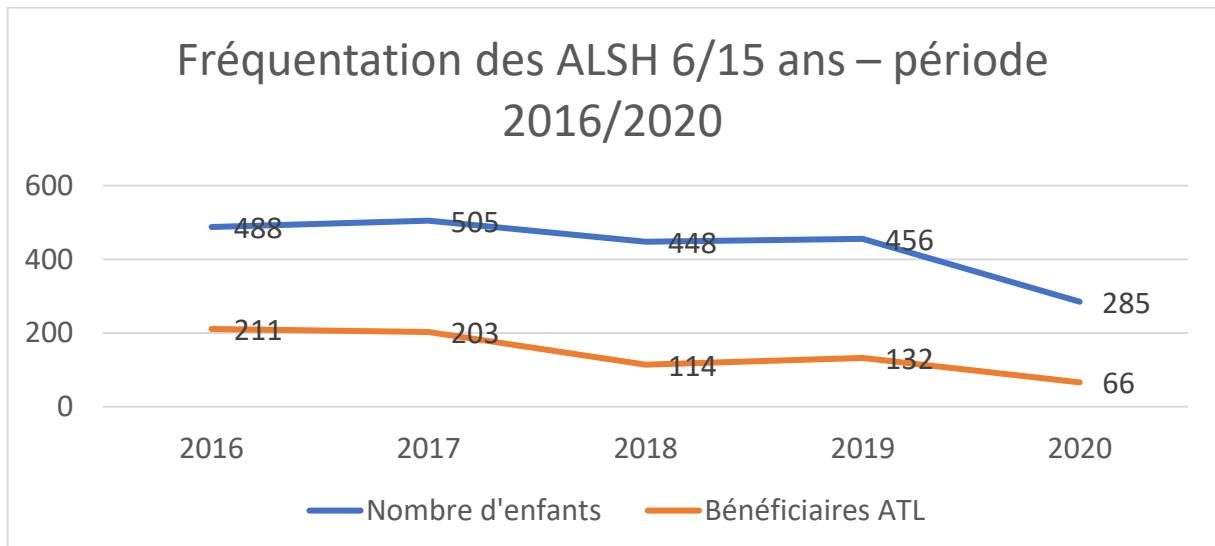


Illustration 8 : fréquentation cumulée des enfants de 6/15 ans de 2016 à 2020

Sur 2020, 98 enfants de 6 à 15 ans ont fréquenté les ALSH, mais 285 en cumulé.

Enfants 6/15 ans présents en 2020	Février	Avril (COVID)	Juillet	Août	Octobre	Total
ATL	9	0	6	10	15	22
Autres	23	6	38	30	22	76
Total	32	6	44	40	37	98
Part des bénéficiaires ATL	28%	0%	14%	25%	41%	22%
Fréquentation moyenne générale en semaines	1,28	1,40	2,20	1,93	1,43	2,82
Fréquentation moyenne en semaines pour les bénéficiaires ATL	1,78	0,00	3,00	2,30	1,67	3,69

Tableau 3 : Enfants de 6 à 15 ans ayant fréquenté les ALSH en 2020 - retraitement des données fournies par le service Jeunesse

De fait, là encore, le rôle d'outil social des ALSH est patent : une fréquentation de presque 4 semaines en moyenne pour les bénéficiaires de l'ATL, contre un peu moins de trois semaines pour l'ensemble des enfants. Ces bénéficiaires sont au nombre de 22 en 2020, représentant 22 % des effectifs. Là encore, rapprocher ces chiffres de ceux de la CAF serait plus que pertinent : la donnée n'est pas disponible à ce jour.

b) *La médiathèque : accompagnement vers l'inclusion numérique.²*

Des ateliers d'accompagnement aux usages du numérique

Ces ateliers ont démarré en 2019. Ils semblent peu identifiés après un démarrage pourtant intéressant.

Ateliers numériques	2019	2020	2021 (au 15 juin)
Nombre de sessions	23	12	9

Tableau 4 : nombre d'ateliers numériques organisés par la médiathèque

Ils ont touché 24 usagers différents, dont 6 du quartier de La Colonne, et 18 issus des autres quartiers. 16 sessions ont été individualisées, 4 ont eu lieu en atelier collectif d'au moins deux personnes.

Un portage de livres à domicile confidentiel

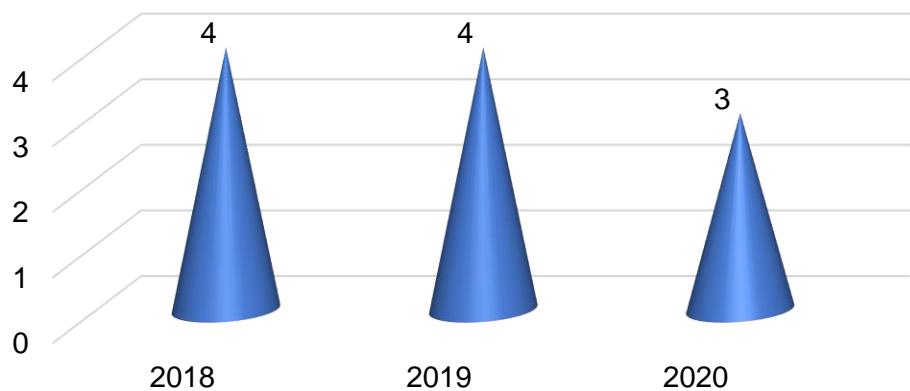


Illustration 9 : évolution du nombre d'inscrits au service de portage de livres à domicile.

Ce service semble peu connu de la population, et ne rencontre pas le succès escompté au regard du temps d'investissement nécessaire pour les agents afin d'en faire un service de qualité.

Il paraît pertinent de réinterroger le fonctionnement de ce service et ses objectifs. Pourquoi ne pas le réorienter vers un service dédié aux résidents des différentes résidences pour personnes âgées de la Ville avec une démarche pro-active vers ces populations spécifiques ? Une communication ciblée par courrier avec des jours et horaires de présence

² Les chiffres de cette partie sont tirés des rapports d'activités de la médiathèque et des données transmises par la responsable de ce service.

dans un lieu collectif a use inde ces résidences pourrait utilement touché davantage de personnes et redonner une animation sociale à ces personnes âgées, pour certaines, isolées.

Deux sites de proximité avec des horaires d'ouverture pour en faciliter l'accès

Horaires

Horaires en période scolaire :

	Médiathèque du Centre-Ville	Médiathèque de la Confiserie
Mardi	16h-18h	17h-19h
Mercredi	10h-12h / 14h-18h	14h-18h
Jeudi		16h-18h
Vendredi	16h-19h	
Samedi	10h-12h / 14h-18h	14h-18h

Horaires pendant les vacances scolaires :

	Médiathèque du Centre-Ville	Médiathèque de la Confiserie
Mardi	16h-18h	
Mercredi	14h-18h	09h-12h
Jeudi		09h-12h
Vendredi	16h-19h	09h-12h
Samedi	14h-18h	09h-12h

Illustration 10 : Horaires des médiathèques de la ville

Les horaires ont vocation à permettre une fréquentation élargie ; seuls les chiffres affinés de fréquentation réelle peuvent indiquer si cela a atteint son objectif. Au-delà des horaires d'ouverture, la posture d'accueil pour entretenir la qualité de la relation est essentielle pour développer l'attractivité des lieux.

Un travail peu développé en concertation avec les écoles et les associations

Pour le travail avec les écoles, il s'agit surtout d'accueils de classe, habituellement menés dans les médiathèques mais depuis la pandémie, Amélie se déplace. 9 classes ont été touchées en 2021 et un groupe de l'IME. Il s'agit de lectures loisirs et de prêt de documents. Concernant La banque de livres pour les écoles, les modalités ne sont pas encore arrêtées.

Il n'y a pas de travail avec ou au profit des associations de la commune.

C. Forces et faiblesses de l'action sociale municipale

Forces/Atouts	Faiblesses/Inconvénients
<p>Plusieurs élus impliqués fortement dans leurs domaines de délégation respectifs</p> <p>Multiplicité des actions à destination des personnes âgées et qualité des relations créées entre la ville, le CCAS et les personnes âgées.</p> <p>Qualité de l'accueil du CCAS : pour répondre aux personnes âgées, et dans la gestion des relations avec les résidents du Foyer Clair Vivre</p> <p>Offre de logement à loyer très faible de la résidence Clair Vivre pour des personnes âgées avec peu de ressources.</p> <p>Suivi des bénéficiaires du RSA depuis 10 ans en partenariat avec le Département.</p> <p>Une politique jeunesse/éducation avec une tarification adaptée et des services couvrant les besoins sur toute la journée de l'enfant.</p> <p>Un renforcement de l'offre de services à destination des jeunes, des familles et des associations depuis 2008 ; La Confiserie, EAFL, city stades, plaine de jeux.</p> <p>Des services publics municipaux déployés en proximité grâce à la rénovation de l'EAFL et à la rénovation du site internet.</p> <p>Bonnes relations avec les partenaires et financeurs (Département et CAF)</p>	<p>Confusion historique entre CCAS/Association à domicile/Ville</p> <p>Pas de projet social global porté par le CCAS : manque de dynamique sur le bien-vieillir.</p> <p>Le CCAS n'est pas assez identifié comme un acteur de l'action sociale, ni par les services, ni par les habitants, trop peu par les partenaires.</p> <p>Manque de coordination entre les services sur l'action sociale et entre les services de la ville et le CCAS.</p> <p>Juxtaposition d'actions associatives sans véritable politique publique structurée.</p> <p>Barème d'instruction des dossiers d'aide sociale facultative et montant des prestations allouées sont inadaptés à la situation actuelle</p> <p>Le CCAS manque de compétences en interne sur des missions clés : accompagnement social renforcé, inclusion numérique, animation de la vie sociale.</p> <p>Des tableaux de bords peu lisibles et pas assez pertinents dans le choix des indicateurs pour comprendre la réalité de l'action du CCAS</p>
Opportunités	Menaces
<p>Action sociale comme axe de travail de plusieurs services.</p> <p>Volonté des élus d'impliquer les usagers et de favoriser leur participation dans la politique d'action sociale : familles et enfants pour la politique jeunesse/éducation, ou encore bénéficiaires des prestations du CCAS.</p> <p>Départ en retraite d'un agent du CCAS en octobre 2020 et second départ en retraite à anticiper pour début 2022.</p> <p>Définir les fiches de poste des nouveaux agents à recruter au regard des impératifs stratégiques fixés par la nouvelle politique issue de l'ABS</p> <p>Intégrer la dimension intergénérationnelle dans la nouvelle politique d'action sociale issue de l'ABS</p> <p>Une offre d'accompagnement au numérique existante à la médiathèque et en cours de développement avec le tiers-lieu numérique</p>	<p>Risque de perte de connaissance des acteurs et habitants avec le départ de Madame Martel, agent du CCAS depuis 10 ans.</p> <p>Découragement marqué de l'agent en charge du suivi des bénéficiaires du RSA, faute de résultats probants ressentis de sa part, compte tenu du public accueilli.</p> <p>Besoin d'ingénierie associative pour appuyer les bénévoles engagés et disponibles.</p> <p>Des financements partenariaux qui pourraient évoluer suite aux diverses échéances électorales locales et nationales en 2021 et 2022.</p>

3. Portrait social du territoire : de l'état des lieux au diagnostic

Cette partie se nourrit de deux grandes sources : les indicateurs statistiques de plusieurs partenaires et le résultat des enquêtes menées en ligne par la Ville et le CCAS auprès de la population.

A. Démographie et logement

a) *Une population vieillissante et qui réside durablement sur le territoire*

Evolution de la population générale



Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations
OPIL An principales, géographie au 01/01/2020.

- ▶ Une baisse régulière des 0/14 ans : 899 en 2007 à 694 en 2017 soit 16,5% de la population. Baisse de 25 % en 10 ans !
- ▶ Les populations de 15 à 44 ans en baisse significative aussi : de 39,6% à 33,5% de la population.
- ▶ Une augmentation des populations de 45 à 75 ans et + : de 40,8% à 50 % de la population
- ▶ Il fait bon vieillir à Wimille

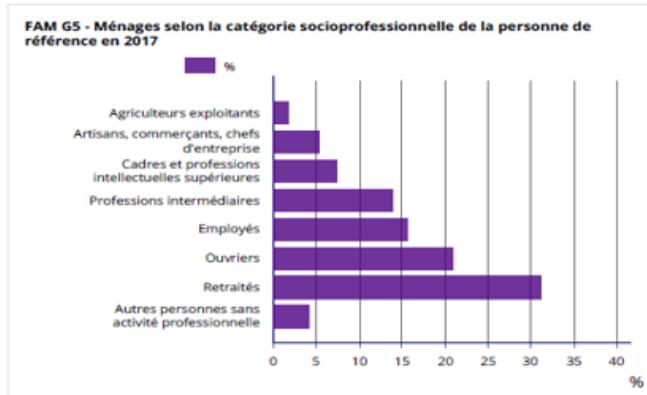
Illustration 11 : évolution de la démographie de la population de Wimille

La part des seniors est en augmentation régulière, voire forte depuis 2012. Elle devient plus prépondérante que celle des jeunes générations. La majorité de la population est toujours constitué des actifs de 15 à 59 ans, avec une forte part des plus de 45 ans, ce qui augure une augmentation conséquente de la part des seniors à horizon 2030/2035, à moins que de nouvelles familles avec des enfants viennent s'installer sur le territoire.

De fait, la composition des ménages wimillois évolue d'un point de vue socio-professionnel avec un poids relatif des retraités qui atteint plus de 30 %. Cette population, disponible pour un engagement de proximité et pour une solidarité d'ordre familial, va, aussi, exprimer des besoins sociaux qui vont faire évoluer l'offre locale.

Composition des ménages en 2017

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2017



- ▶ Des retraités nombreux, en majorité relative
- ▶ Des ouvriers, des employés et des professions intermédiaires pour + de 50 % des ménages
- ▶ Wimille : une ville où vivent bien les classes moyennes

Sources : Insee, RP2017 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2020.

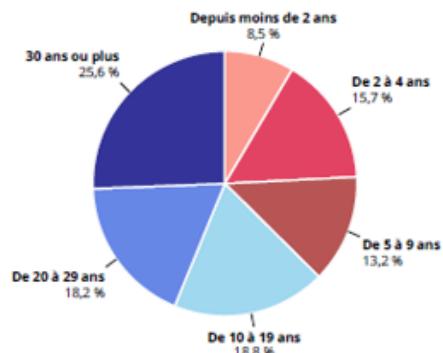
Illustration 12 : la composition des ménages à Wimille en 2017

La part des propriétaires et des résidences principales confirme cette socio-démographie de classes moyennes qui travaillent pour acquérir leur logement et y vivre sereinement lors de leur retraite.

Wimille : une ville où l'on s'installe durablement

- ▶ La part des résidences principales est très stable à + de 92 %
- ▶ Depuis 2007, la part des nouveaux logements est majoritairement composée d'appartements
- ▶ la part des logements vacants a presque doublé en 10 ans
- ▶ 62,4% de la population réside dans son logement sur la commune depuis 10 ans ou plus.
- ▶ Les propriétaires augmentent en nombre mais leur part relative diminue, de 65 à 62 % en 10 ans.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2017



Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Illustration 13 : Logement - résidences principales et part des propriétaires à Wimille - 2017

Au-delà de la part des propriétaires, il convient de se pencher sur l'accès au logement de la population et la baisse constatée du nombre d'allocataires des allocations logement versées par la CAF peut interroger.

Les allocations logement versées par la CAF sur le territoire de Wimille : une baisse constatée à interroger.

	2015	2016	2017	2018	2019
NB ALLOCATAIRES bénéficiaires AIDE LOGEMENT	337	327	319	299	300
Nb de personnes couvertes :	844	836	804	742	729
Allocation Logement Familiale (ALF)	66	65	61	45	46
Nb de personnes couvertes :	221	229	217	158	166
Allocation Logement Sociale (ALS)	57	50	47	38	42
Nb de personnes couvertes :	61	55	52	44	50
Aide Personnalisée au Logement (APL)	214	212	211	216	212
Nb de personnes couvertes :	562	552	535	540	513

Illustration 14 : Allocations logement versées par la CAF - 2015/2019

Si la baisse du nombre de personnes couvertes peut s'expliquer partiellement par l'évolution de la composition des ménages, la baisse d'allocataires en elle-même est plus étonnante, d'autant plus que 2/3 des allocataires bénéficiaires résident dans le parc social. La part de ceux résidant dans le parc privé et leur nombre effectif tendent à diminuer assez fortement entre 2015 et 2019.

Type de logement des allocataires Caf percevant des aides aux logement

	2015	2016	2017	2018	2019
NB ALLOCATAIRES bénéficiaires AIDE LOGEMENT	337	327	319	299	300
Location parc social	206	206	203	205	206
Nb de personnes couvertes :	527	525	494	490	477
Location parc privé	90	80	80	62	69
Nb de personnes couvertes :	170	168	175	135	156

Illustration 15 : Type de logements des allocataires CAF - 2015/2019

b) Une évolution marquée des familles : les chiffres éclairants de la CAF, au regard de la composition des ménages

La composition des familles fait écho au vieillissement constaté de la population : ainsi le nombre de couples sans enfants est en augmentation, de même que le nombre de familles monoparentales. Les couples avec enfants diminuent en poids relatif et en valeur absolue, effet de l'évolution de la société et du vieillissement global de la population.

FAM T3 - Composition des familles

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	1 258	100,0	1 210	100,0	1 216	100,0
Couples avec enfant(s)	659	52,4	545	45,0	530	43,6
Familles monoparentales	169	13,5	167	13,8	207	17,0
Hommes seuls avec enfant(s)	32	2,6	32	2,6	20	1,7
Femmes seules avec enfant(s)	137	10,9	135	11,2	187	15,4
Couples sans enfant	430	34,2	498	41,1	479	39,4

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

- ▶ Une baisse du nombre de familles qui fait écho à la baisse des enfants de 0 à 14 ans.
- ▶ En valeur absolue et en %, augmentation du nombre de couples sans enfants
- ▶ En valeur absolue et en %, augmentation du nombre de familles monoparentales
- ▶ En valeur absolue et en %, forte baisse des couples avec enfants

Illustration 16 : l'évolution de la composition des familles wimelloises selon l'INSEE

Paradoxalement, le nombre d'allocataires CAF du territoire augmente, mais pas pour des raisons d'accès aux traditionnelles prestations familiales, comme le démontre le graphe suivant.

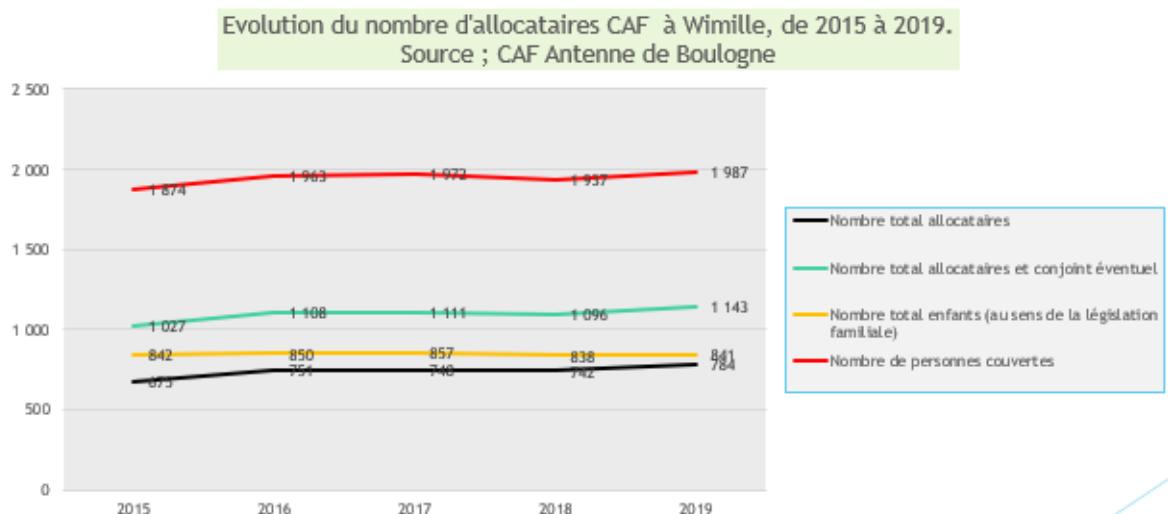


Illustration 17 : évolution du nombre d'allocataires CAF à Wimille -2015/2019

En effet, la composition des familles accueillant des enfants tend à évoluer fortement : de fait, seules 51,5% des familles de Wimille sont composées d'un enfant ou plus. Et moins de 10 % en accueillent trois ou plus.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	1 258	100,0	1 210	100,0	1 216	100,0
Aucun enfant	503	40,0	605	50,0	590	48,5
1 enfant	290	23,0	243	20,1	291	24,0
2 enfants	276	22,0	212	17,5	221	18,1
3 enfants	151	12,0	112	9,3	87	7,1
4 enfants ou plus	38	3,0	38	3,1	28	2,3

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020.

- ▶ Une majorité de famille sans enfant (48,5%) ou avec un seul enfant (24 %)
- ▶ Des familles nombreuses.... peu nombreuses , soit 9,4% des familles.

Illustration 18 : Familles et enfants - Source : INSEE

Rapproché des chiffres de la CAF, ce constat s'éclaire davantage : le nombre de couples reste relativement stable, de même que le nombre de familles monoparentales, sur la période, tandis que le nombre d'allocataires isolés est en croissance forte et continue.

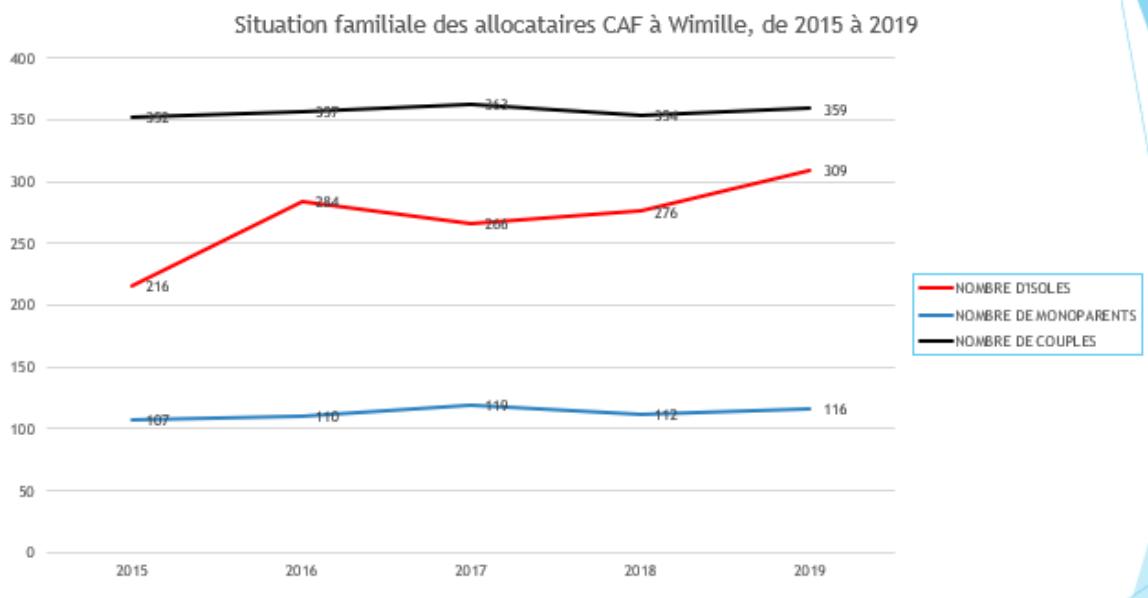


Illustration 19 : situation familiale des allocataires wimillois de la CAF

Ce n'est donc pas pour les prestations familiales que ces personnes bénéficient d'une prestation de la CAF. Une certaine fragilité sociale apparaît donc pour une part de la population.

c) La population des personnes en situation de handicap est méconnue des services.

Les personnes en situation de handicap : autonomie, dépendance et pauvreté.

- ▶ Une population mal connue par les services municipaux et les services du CCAS
- ▶ Un portrait factuel par la CAF : le handicap concerne tous les âges de la vie
- ▶ Une population défavorisée davantage que le moyenne ?
- ▶ Quelle offre de services aujourd'hui ?
- ▶ Besoin d'affiner la perception en s'appuyant sur les données du Département et de la MDPH
- ▶ L'enjeu de l'autonomie et de la dépendance croise les problématiques handicap, grand âge et pauvreté

Lorsqu'on rapproche les bénéficiaires des allocations AEEH et prestation PCH, les chiffres donnent à voir une réalité inconnue des services de la ville et du CCAS : au moins 24 enfants en situation de handicap résident sur la commune, mais ils ne fréquentent pas les services municipaux, que ce soit le CCAS, les ALSH ou la médiathèque. L'accessibilité de ces services à cette population se pose donc clairement : défaut d'information ? Conditions d'accessibilité à revoir ?

Comment mesurer la participation de ces enfants dans les services municipaux périscolaires et extrascolaires ? Quelles actions complémentaires à anticiper pour accueillir ces enfants ?

- Investissement dans du matériel adapté à leur accueil ?
- Accompagnement humain : formation du personnel à mener, accompagnement par l'association Gamins exceptionnels (partenaire conseillé par la CAF)

Jeunesse et handicap : Prestations AEEH et PCH

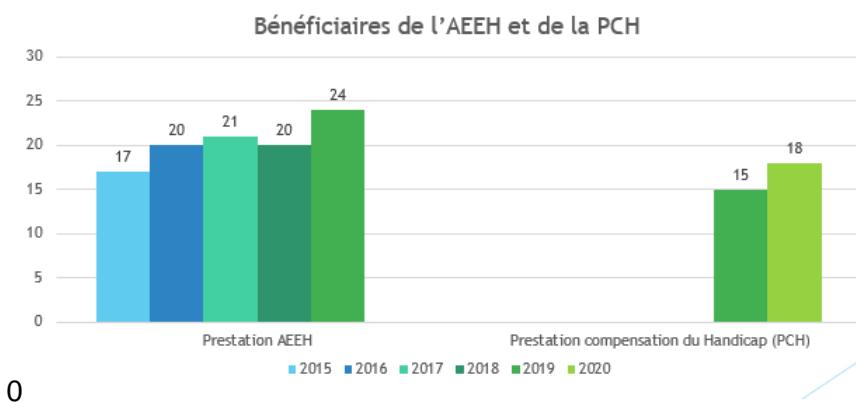
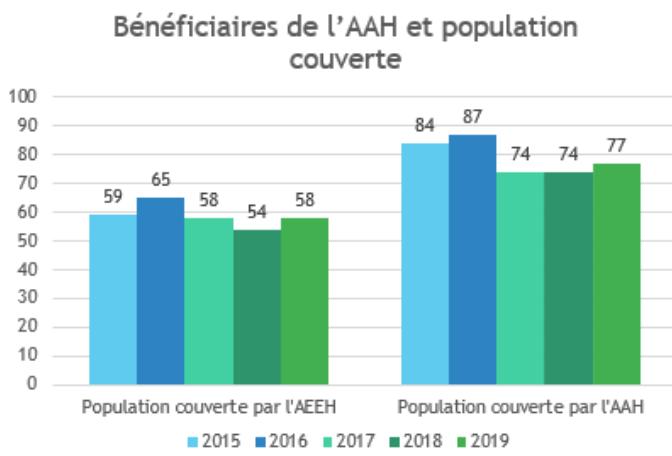


Illustration 20 : Prestations AEEH et PCH : une réalité à Wimille

A ce stade, aucune réponse précise ne peut être apportée. Il convient de mener un diagnostic complémentaire plus détaillé.

Les adultes wimillois sont aussi concernés par les situations de handicap comme le confirme l'analyse des bénéficiaires de la prestation AAH, versée par la CAF

Vie adulte et handicap : bénéficiaires de la prestation AAH



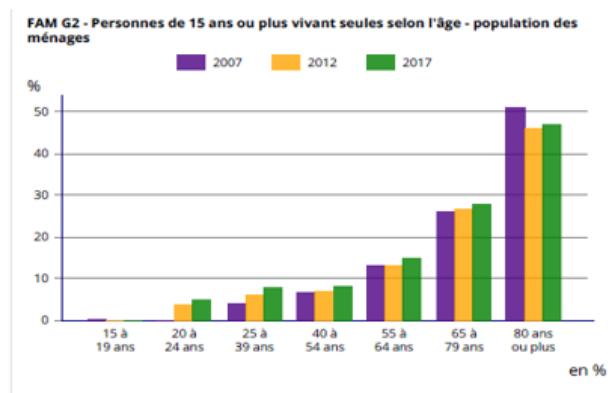
Des chiffres évolutifs d'une année à l'autre : une soixantaine d'adultes concernés.
Une population de personnes handicapées de 72 personnes si on additionne enfants et adultes.
Les ménages prestataires de l'AAH sont composés en moyenne de 1,3 personnes en 2019. = 30% seulement des bénéficiaires vivent en couple.

Illustration 21 : Bénéficiaires de l'AAH - Wimille - 2015 à 2019

Au total, en 2019, au moins 135 personnes sont bénéficiaires ou membres du foyer d'un bénéficiaire d'une prestation liée au handicap. Il y a donc un réel enjeu d'adapter les politiques publiques pour ces personnes et de développer une politique inclusive à leur égard, à tous les âges de la vie.

d) *La solitude ; une réalité marquée à tous les âges*

La solitude : un enjeu de plus en plus prégnant



- ▶ Depuis 2007, le nombre de personnes vivant seules augmente dans toutes les tranches d'âge...
- ▶ ... sauf pour les 80 ans ou + grâce à l'allongement de la durée de vie.
- ▶ Un phénomène sociétal créateur de besoins nouveaux de sociabilité
- ▶ L'enjeu du lien social à renouveler de façon protéiforme

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020).

Illustration 22 : la solitude, un enjeu prégnant à Wimille.

B. Santé, précarité et difficultés sociales

a) Une situation de l'emploi plutôt favorable au regard du contexte de l'agglomération

Source : INSEE	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	294	280	333
Taux de chômage en %	15,3 %	15,1 %	17,7 %
Taux de chômage des hommes en %	14,9 %	14,9 %	18,5 %
Taux de chômage des femmes en %	15,8 %	15,4 %	16,8 %
Part des femmes parmi les chômeurs en %	46,3 %	46,8 %	44,2 %

Tableau 5 : chiffres du chômage à Wimille selon l'INSEE

Les statistiques de l'INSEE ne s'appuient pas uniquement sur les chiffres de demandeurs d'emploi en fin de mois publiés par Pôle Emploi : la méthode statistique diffère sensiblement et répertorie des personnes sans activité qui ne sont pas ou plus inscrites à Pôle emploi pour des raisons multiples. L'ancienneté de ces statistiques datant de 2017 ne permet qu'une approche très globale de ce phénomène.

Le dialogue avec Pôle emploi a permis de bénéficier de statistiques actualisées à mars 2021. Ces chiffres sont cependant différents d'un point de vue méthodologique. Ils correspondent aux chiffres publiés par le Ministère chaque trimestre et sont donc le point de repère le plus partagé pour construire les politiques publiques. En valeur absolue, la ville compte donc 239 personnes privées d'activité en mars 2021, ce qui est le même chiffre qu'en mars 2020, démontrant la résilience du Boulonnais face à la crise socio-économique provoquée par le Covid-19. Si l'on regarde les chômeurs bénéficiant d'une activité partielle, le chiffre monte à 388 personnes, soit presque 10% de la population de la ville, mais probablement un pourcentage plus élevé de la seule population active. La situation de l'emploi sur Wimille est donc un reflet deal situation de l'agglomération,

Demandeurs d'emploi de Wimille au 31 mars 2021

Commune de Wimille - Source : Pôle Emploi	Nombre DEFM Catégorie A	Evolution annuelle	Nombre DEFM Catégories A,B et C	Evolution annuelle
	239	+0%	388	+0,3%
Moins de 12 mois			161	- 11,5 %
Plus de 12 mois			227	+4,6 %
Dont 24 mois et plus			144	+ 7,1 %
Bénéficiaires RSA	80	+ 15,9 %	97	+ 14,1 %

Tableau 6 : chiffres du chômage sur Wimille - Source : Pôle Emploi – Mars 2021

Rapproché des chiffres des allocataires de la CAF, cela démontre que le chômage est une réalité sociale qui touche autour de 10 % des allocataires et de leurs conjoints. Une part conséquente des chômeurs de la ville ne sont, de fait, pas bénéficiaires d'une prestation sociale versée par la CAF.

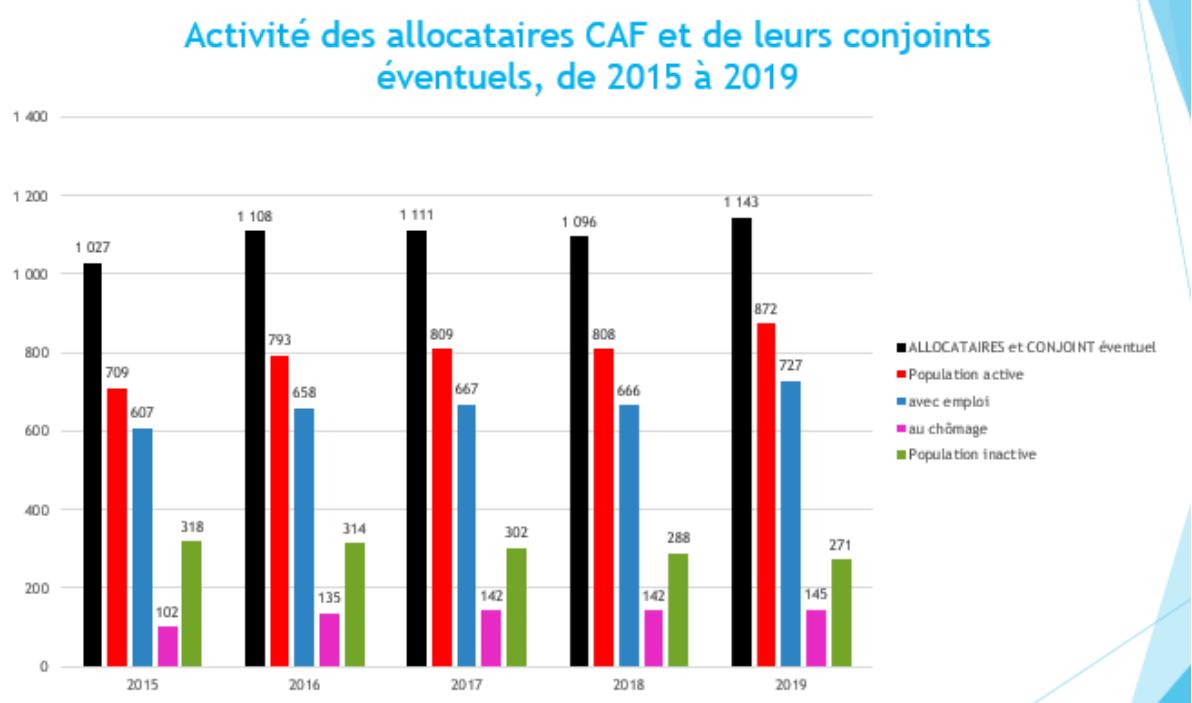


Illustration 23 : Source CAF – activité des allocataires CAF de 2015 à 2019

Les chiffres de Pôle Emploi confirment que le chômage touche essentiellement la population active de 25/49 ans, et que 25 % des demandeurs d'emploi ont 50 ans ou plus, comme au niveau de la CAB. La période de fin de carrière précédant la retraite est donc un moment de fragilité et de précarité renforcée pour une partie de la population active wimilloise.

Demandeurs d'emploi de Wimille au 31 mars 2021

Commune de Wimille	Nombre DEFM Catégorie A	Evolution annuelle	Nombre DEFM Catégories A,B et C	Evolution annuelle
	239	+0%	388	+0,3%
Âge : - de 25 ans	32	- 31,9 %	56	- 22,2 %
25/49 ans	144	+ 10,8 %	227	+ 4,6 %
+ de 50 ans	63	+ 1,6 %	105	+ 7,1 %

Illustration 24 : Source : Pôle Emploi- Mars 2021 – chômage selon l'âge des demandeurs d'emploi

b) Santé : résultats des 2 enquêtes de mai-juin 2021 conduites par le CCAS Handicap et autonomie

Sur les 37 répondants à l'enquête ALSH, peu de familles comptent un enfant en situation de handicap :



2 répondants concernés, 1 avec enfant de 4 ans, 1 autre avec enfant de 12 ans.
Sur la fréquentation des ALSH de la ville
« Non peur que ce soit pas adapté.
Oui. Parce qu'il est heureux d'être avec les autres enfants. »

Illustration 25: part des répondants à l'enquête familles dont la famille compte un enfant en situation de handicap.

Les précisions sur la fréquentation, ou non, de l'ALSH sont intéressantes : la peur de l'inadaptation du service semble devoir céder le pas devant le plaisir d'être avec les autres enfants lorsque la barrière est franchie. Afficher publiquement et communiquer sur la volonté et la capacité d'accueil de ces enfants au sein des ALSH pourrait permettre à certaines familles

de se rapprocher de nos services pour étudier les conditions nécessaires pour réussir l'accueil de leurs enfants dans les ALSH.

Santé des seniors

La perception de ce public de son état de santé est biaisée par un sentiment de comparaison immédiat : il y a paire que moi, je ne me plains pas. Or, la réalité est plus nuancée et la santé de ce public est, de fait, déclinante, en lien avec le vieillissement progressif inéluctable.

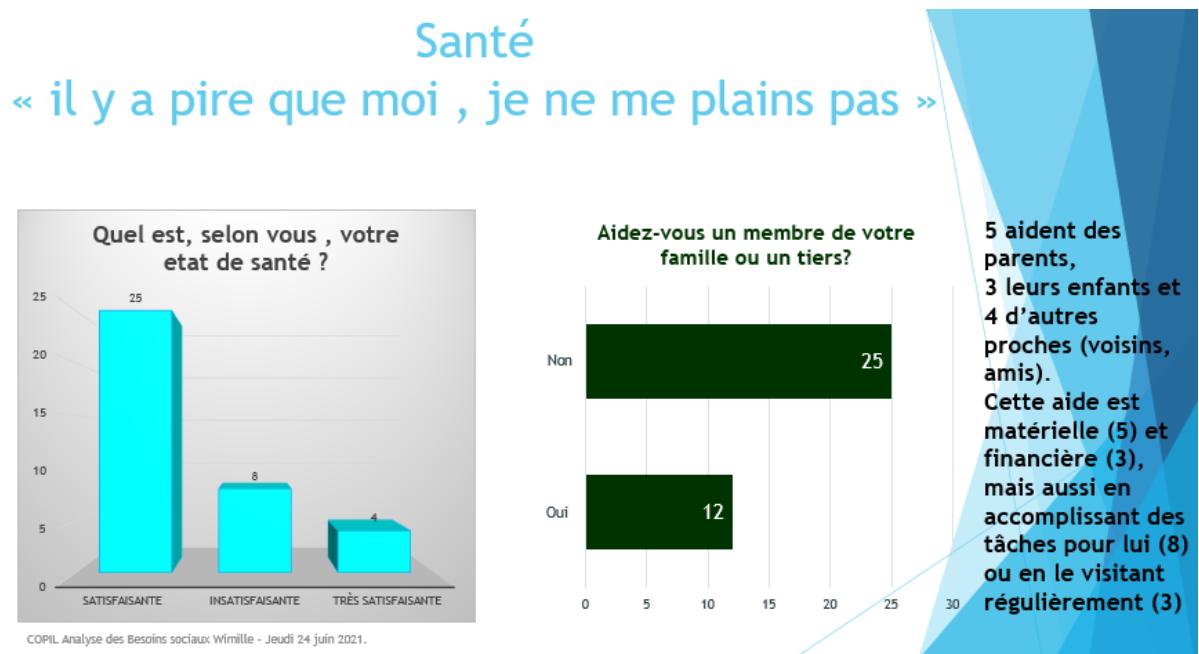


Illustration 26 : Santé - résultat de l'enquête Seniors - juin 2021

Couverture santé et accès aux services à domicile

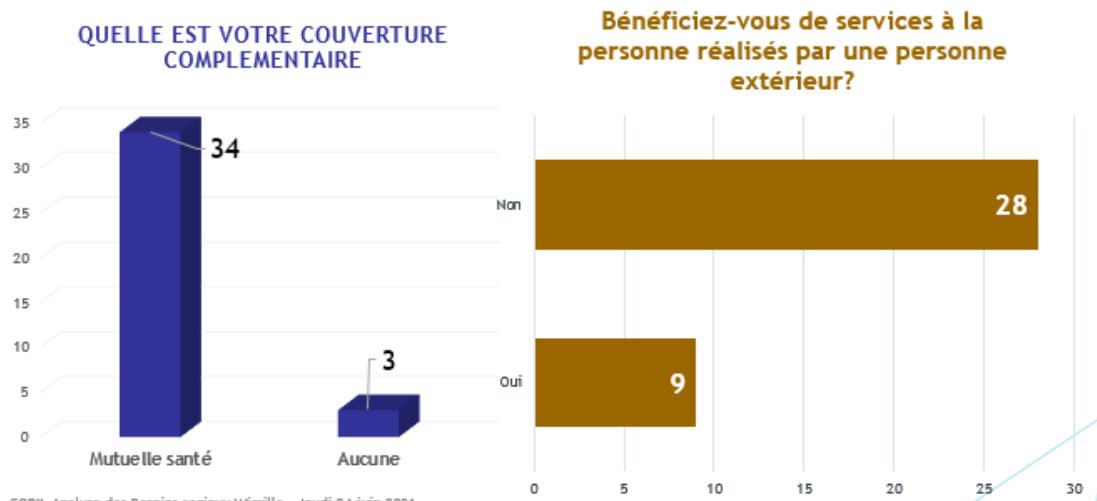


Illustration 27 : Santé - résultat de l'enquête Seniors - juin 2021

Le recours aux services à domicile est assez réduit pour les répondants, d'une part parce que leur degré d'autonomie paraît assez élevé, d'autre part parce que, les entretiens l'ont confirmé, un enjeu de coût restreint l'accès à ce type de service, malgré la perception de l'APA pour plusieurs d'entre eux. Ici, se recoupe la problématique des revenus plutôt faibles d'une part de nos retraités.

c) *Difficultés sociales : des indicateurs plutôt rassurants*

L'indicateur des bénéficiaires des bons alimentaires attribués par le CCAS

Bons alimentaires												
	1ere catégorie					2eme catégorie					Avis défavorable	Total bénéficiaires
	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois		
2018												
mars			2						2	1		0
avril					1							
juillet			1	1				1		1	0	
septembre										1		
Total	0	0	3	1	1	0	0	3	2	1	0	11
2019												
Janvier	1			3	1		1	2		2	0	
Mars			2					1			1	
Avril			1	1				1			0	
Juillet			1	1				1	1		2	
Décembre	0			2	0		0	1		3	2	
Total	1	0	3	5	2	0	1	5	1	2	3	20
2020												
Février				1							1	1
juillet					2						1	2
octobre								1	1		0	2
décembre										1	0	1
Total	0	0	0	1	2	0	0	1	1	1	2	6
2021												
mars									2		1	
avril											1	
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2

Tableau 7 : Nombre de bénéficiaires de bons alimentaires et types de bons alimentaires attribués par le CCAS 2018/2021

Le nombre de bénéficiaires est très fluctuant de 11 en 2018, à 20 en 2019, puis 6 en 2020 et 2 au 15 juin 2021. Ces chiffres sont bien éloignés des bénéficiaires des Restos du Cœur, ce qui interroge sur la façon de toucher les personnes qui ont réellement besoin de cette aide.

Des indicateurs sur le niveau de revenus montrent cependant une fragilité marquée d'une partie de la population

Ainsi seuls 45 % des ménages fiscaux sont imposés en 2018.

Ménages fiscaux en 2018 : une majorité non imposée

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2018

	2018
Nombre de ménages fiscaux	1 691
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	4 141
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 110
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	45

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

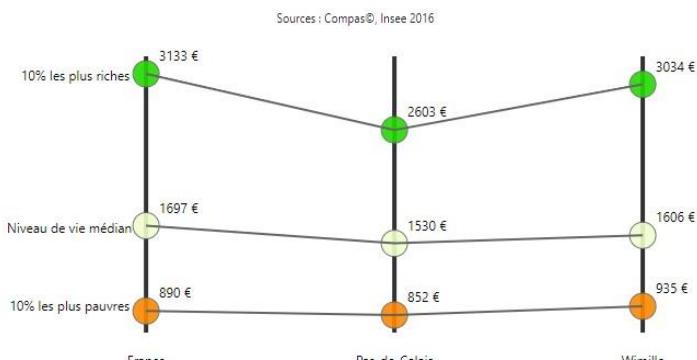
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2020.

COPIL Analyse des Besoins sociaux Wimille - Mercredi 10 février 2021.

Illustration 28 : les ménages fiscaux à Wimille en 2018

Les revenus des habitants en 2016 sont légèrement supérieurs en moyenne à ceux des habitants du Département mais demeurent inférieurs si l'on compare avec le niveau de vie moyen des Français.

Revenus des habitants de Wimille: point comparatif en 2016



COPIL Analyse des Besoins sociaux Wimille - Mercredi 10 février 2021.

Illustration 29 : Revenus des habitants de Wimille en 2016

Cela dénote bien une fragilité sociale de la population wimilloise, dont les revenus d'activité restent peu élevés au regard du coût de la vie, au point de bénéficier de la prime d'activité versée par la CAF. De fait cette prime d'activité était versée à 211 personnes en 2017 et voit ses bénéficiaires progresser chaque année, atteignant 327 en 2019.

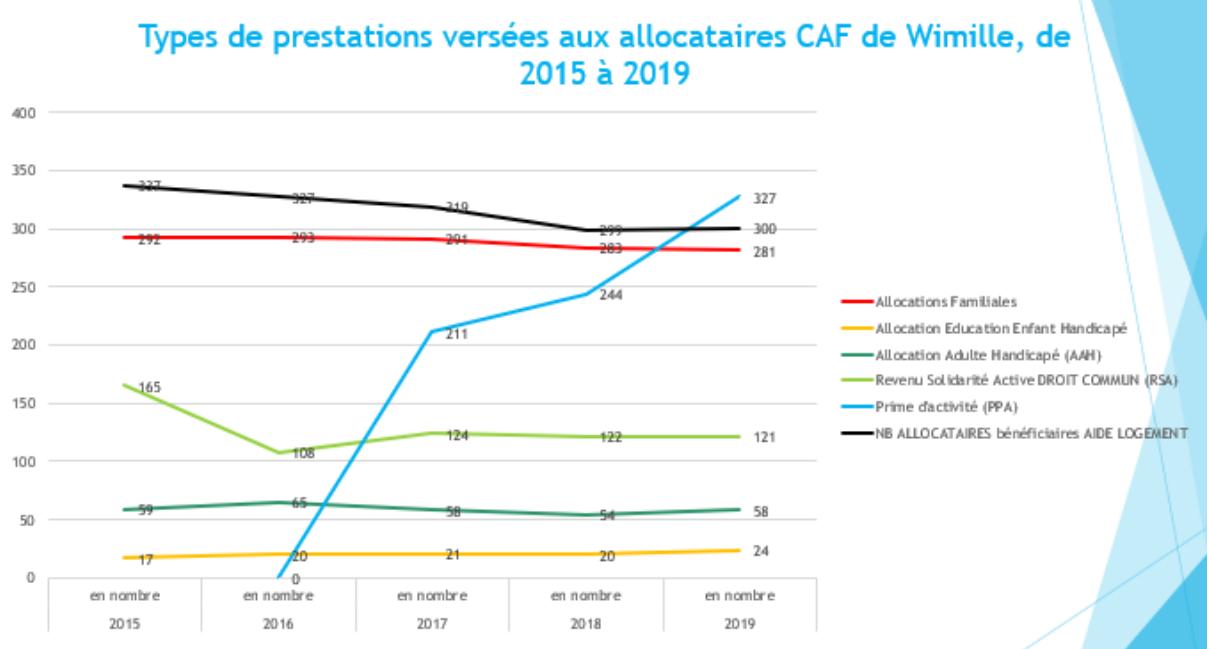


Illustration 30 : types d'allocations CAF versées à Wimille 2015/2019. Source : CAF

Taux de pauvreté et indice d'inégalité : comparatif en 2016

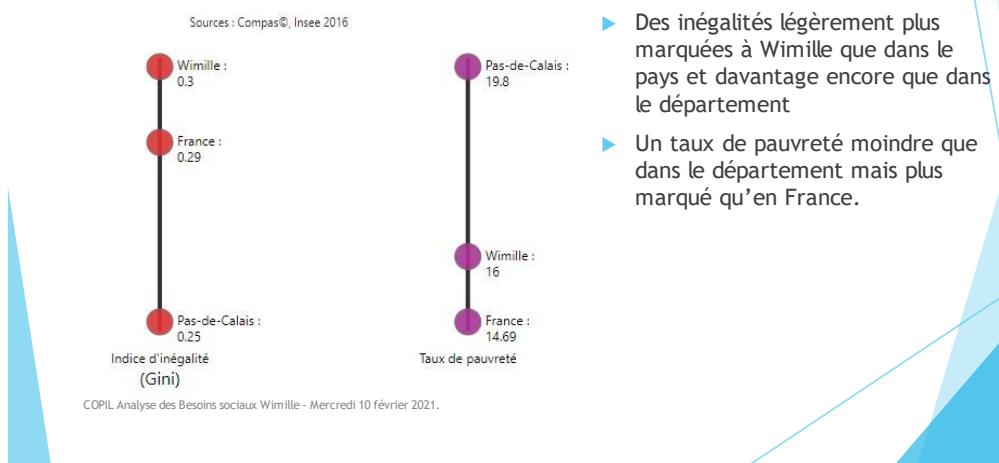


Illustration 31 : inégalités sociales à Wimille en 2016

Les inégalités, en 2016, sont un peu plus prononcées à Wimille que dans le Département. En revanche, la pauvreté touche nettement plus les locataires que les propriétaires sur le territoire, comme l'indique l'INSEE. Si le taux global de pauvreté est proche de 15 %, celui des locataires culmine à 30 %.

Une pauvreté qui touche fortement les locataires

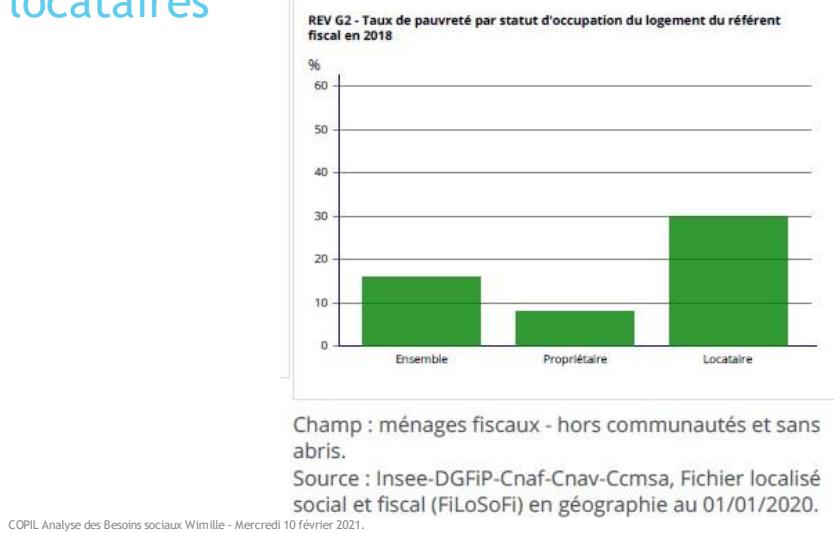


Illustration 32 : taux de pauvreté à Wimille en 2020

Le poids des prestations CAF dans les revenus des bénéficiaires Wimillois confirme qu'une partie de la population vit dans des conditions correctes, tandis qu'une minorité vit essentiellement, voire totalement des prestations sociales versées par la CAF. Ainsi 17,5% des allocataires voient les prestations CAF représenter 75 à 100 % de leurs revenus, soit environ 140 personnes.

Poids des prestations CAF dans les ressources des allocataires de 2015 à 2019

Répartition	2015	2016	2017	2018	2019
100%	15,75%	15,93%	16,55%	13,99%	13,66%
75-99%	4,38%	4,73%	4,32%	3,79%	3,69%
50-74%	6,49%	5,74%	6,47%	7,00%	5,46%
25-49%	17,21%	15,93%	13,96%	16,03%	17,90%
0-24%	55,19%	55,81%	56,98%	58,89%	59,15%

Lecture : en 2019, 13,66 % des Wimillois allocataires de la CAF ont pour seuls revenus les prestations de la CAF, soit 100 personnes.

En 2019, 77% des Wimillois allocataires de la CAF voient les prestations de la CAF peser moins de 50 % dans leurs ressources totales.

Illustration 33 : part des ressources CAF dans les revenus des allocataires - 2015/2019

C. Mobilité et déplacements

Cette partie s'appuie sur les indicateurs INSEE et sur les résultats de l'enquête menée par le CCAS auprès des seniors de plus de 70 ans.

a) *La voiture personnelle : le mode de déplacement privilégié.*

Mobilité : l'usage d'un véhicule personnel est très répandu

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	1 612	100,0	1 624	100,0	1 714	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	1 028	63,8	1 046	64,4	1 150	67,1
Au moins une voiture	1 299	80,6	1 343	82,7	1 438	83,9
1 voiture	726	45,0	748	46,1	810	47,3
2 voitures ou plus	573	35,6	595	36,7	627	36,6

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

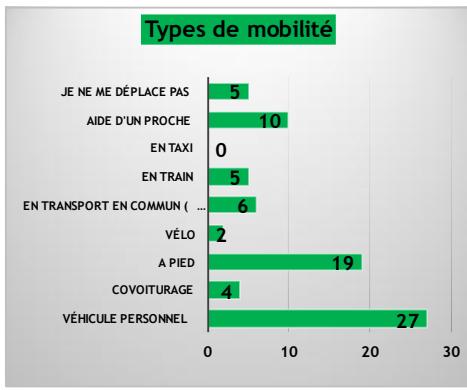
Illustration 34 : usage du véhicule personnel - INSEE

Plus de 80% des ménages wimillois ont l'usage d'un véhicule personnel en 2017. Le recours aux transports collectifs est minoritaire.

Ce thème a été abordé dans l'enquête menée auprès des seniors de 70 ans et plus. Ses résultats confirment la place prééminente du véhicule personnel dans les déplacements du quotidien pour les 37 répondants.

Le véhicule personnel est ainsi le mode privilégié pour les déplacements, quel qu'en soit le motif. Le recours aux transports en communs est 4 à 5 fois moins fréquent chez cette population qui privilégie l'aide d'un proche ou le déplacement à pied plutôt que le bus.

Mobilités



COPIL Analyse des Besoins sociaux Wimille - Jeudi 24 juin 2021.

Pour quelles raisons utilisez-vous votre véhicule ?

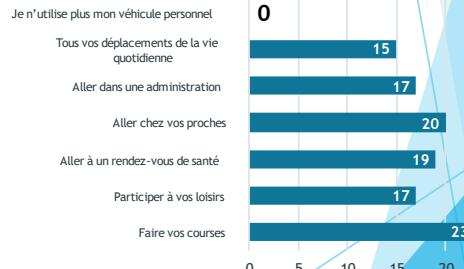
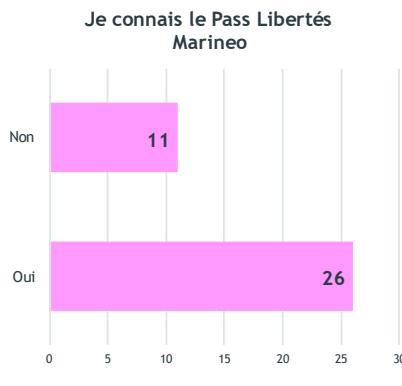


Illustration 35 : Mobilités - exploitation du questionnaire adressé aux personnes âgées de 70 ans et plus - juin 2021

Lors d'entretiens qualitatifs, le bus représente un ensemble de difficultés qui inquiètent les seniors concernés : bousculades éventuelles, manque de confort, peur d'être physiquement dépassé (rapidité d'entrée et de sortie), fréquence de la ligne et lieux d'arrêts inadaptés aux besoins spécifiques.

Là encore, les résultats de l'enquête sont éclairants : l'offre Marineo de la CAB est connue mais les habitants ne souhaitent pas y recourir car elle ne leur convient pas.

Mobilités : Transports collectifs



COPIL Analyse des Besoins sociaux Wimille - Jeudi 24 juin 2021.

Utilisez-vous le Pass Libertés Marineo ?

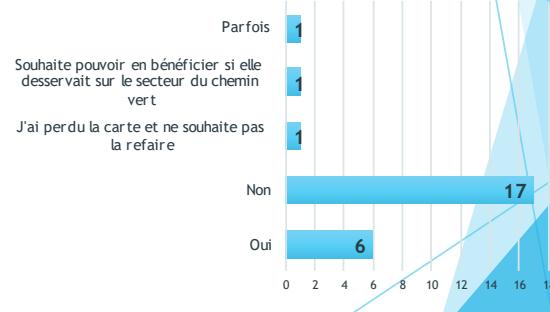


Illustration 36 : Transports collectifs - exploitation du questionnaire adressé aux personnes âgées de 70 ans et plus - juin 2021

- b) *Un accès à la mobilité compliquée pour les jeunes adultes et pour les personnes âgées en perte progressive d'autonomie.*

L'usage d'un véhicule personnel est très répandu...sauf pour les jeunes qui fréquentent l'AMIE. D'après les entretiens réalisés, peu ont des scooters et la plupart des jeunes en précarité sont très dépendants des transports collectifs. Face à cette problématique, l'AMIE propose un dispositif pour accéder à la mobilité : du prêt ponctuel à l'aide à l'acquisition par micro-crédit. Ces dispositifs pourraient utilement être relayés par le CCAS et les services de la ville qui recrutent des jeunes en stage, apprentissage ou contrat.

Autre public très panérisé dans sa mobilité, les personnes âgées qui n'osent plus emprunter leur véhicule personnel. Certaines ont témoigné que faire appel au service de transport à la demande proposé par la CAB ne permettait pas une simplicité de déplacement. Ainsi, les déplacements pour rendez-vous médical (non remboursés par la Sécu) ne sont pas considérés comme prioritaires par ce service et les personnes âgées concernées préfèrent alors faire appel à un proche, à une aide à domicile lorsqu'elles en bénéficient, voire organiser leur déplacement en taxi pour ce type de rendez-vous.

La mobilité est donc un sujet intergénérationnel qui pourrait faire l'objet d'une offre de service de la part du CCAS pour répondre à un besoin.

D. Vie sociale et animations : la question de l'isolement et de la solitude.

L'essentiel des chiffres présentés sont issus de l'enquête menée auprès des seniors en mai et juin 2021 par le CCAS.

- a) *Des effets du confinement sur la population des personnes âgées : résultats de l'enquête de mai-juin 2021*

Les confinements

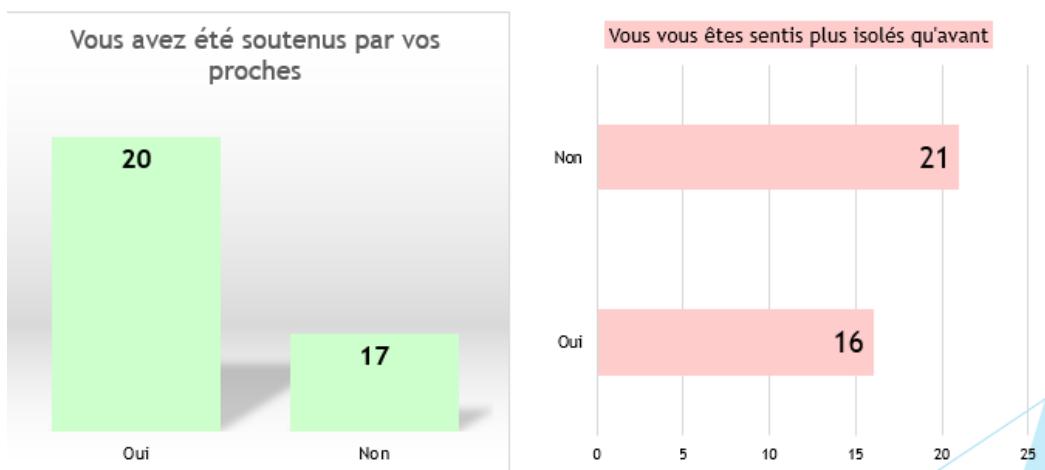


Illustration 37 : ressenti du confinement - Résultats de l'enquête Personnes de 70 ans et plus - juin 2021

Le ressenti sur le soutien apporté respectivement par les proches et les services municipaux et du CCAS montre la sensation d'isolement vécu par une partie de cette population des personnes de 70 ans et plus.

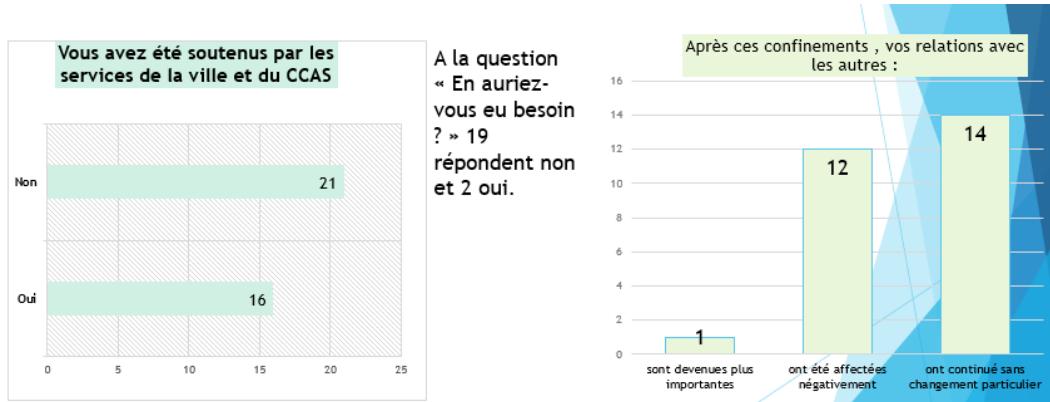


Illustration 38 : Soutien municipal lors du confinement - Résultats de l'enquête Personnes de 70 ans et plus - juin 2021

Confinement et sensation d'isolement

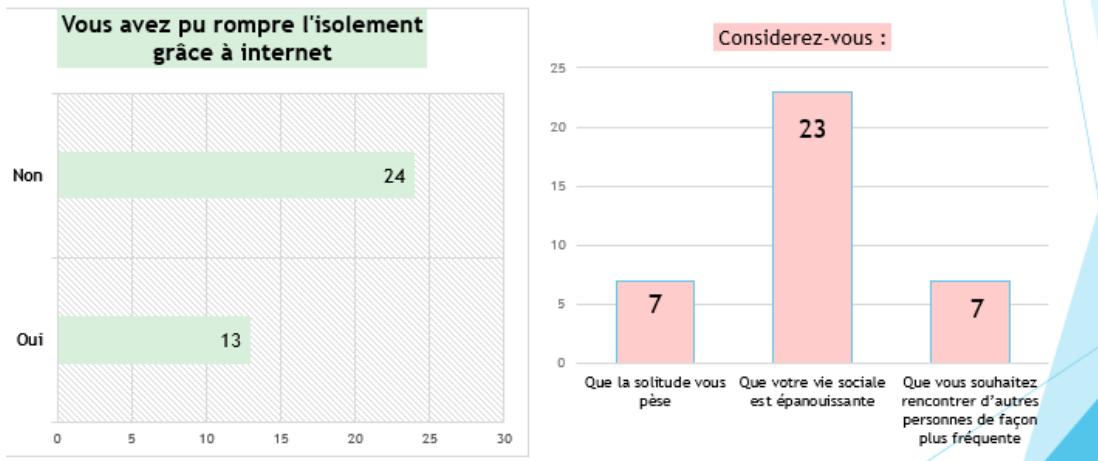


Illustration 39 : Isolement et confinement - Résultats de l'enquête Personnes de 70 ans et plus - juin 2021

De fait, l'accès à internet a pu rompre l'isolement pour 33% de l'échantillon, mais cela n'a pas été le cas pour 66 % des répondants.

b) Des temps collectifs appréciés et connus mais une participation variable aux animations de vie sociale : résultats de l'enquête Seniors



Illustration 40 : Activités sociales - Résultats de l'enquête Personnes de 70 ans et plus - juin 2021

Les activités collectives semblent connues et appréciées. Le banquet des aînés en revanche n'est pas fréquenté par les répondants, mais est un réel succès chaque année de fréquentation. Les participants à cette initiative n'ont donc pas été parmi les répondants à cette enquête.

La participation à la vie associative est, en revanche, restreinte pour les répondants, seuls 18 % s'y engagent. De fait, 82 % ne participent pas à des loisirs collectifs.

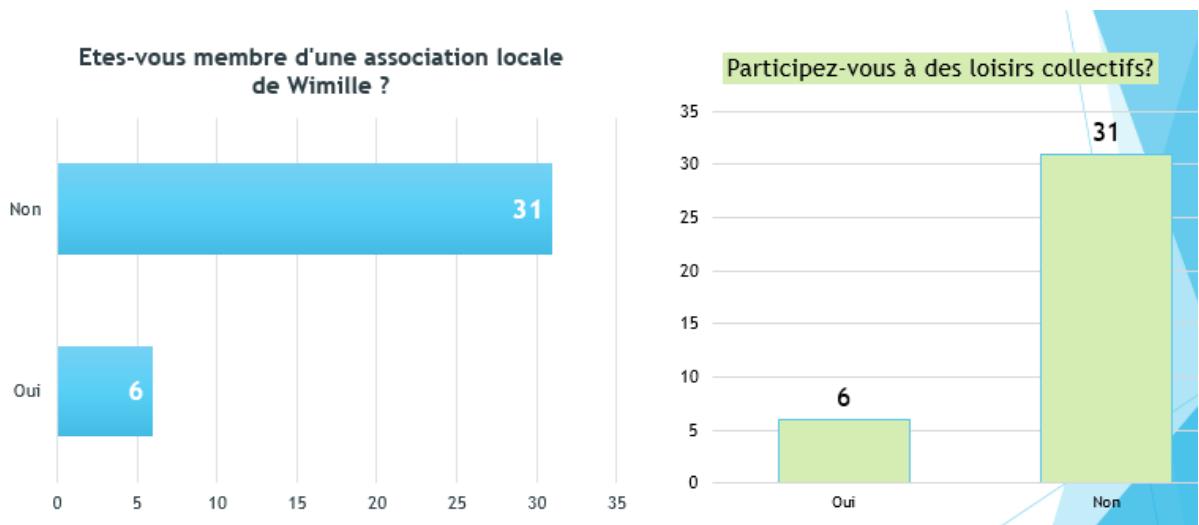


Illustration 41 : animations de la vie sociale - résultats de l'enquête Seniors - juin 2021

Parmi ces répondants, les raisons avancées pour ne pas participer, ou ne plus participer à ces temps de loisirs collectifs démontrent que l'enjeu de la santé pour cette population est essentiel, et contredit le déclaratif volontariste évoqué précédemment.

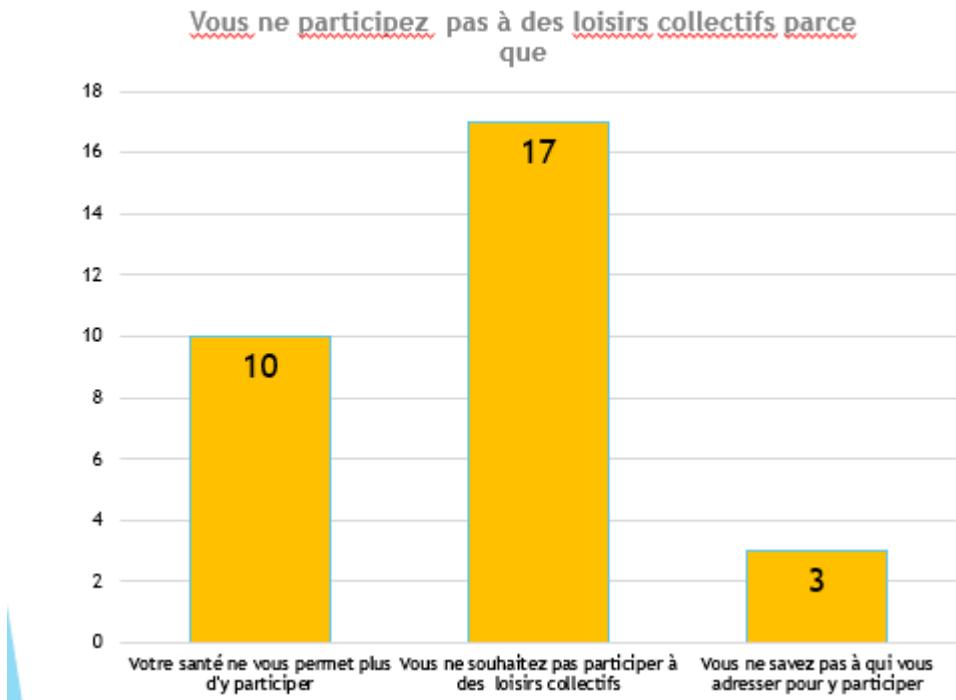


Illustration 42 : Raisons de la non-participation à des animations de la vie sociale - résultats de l'enquête Seniors - juin 2021

Par ailleurs, en majorité les répondants ne souhaitent pas participer à ces temps, trouvant leur équilibre personnel dans d'autres types de loisirs ou au sein de la famille.

E. Inclusion numérique : le défi immédiat

- a) Résultat de l'enquête Personnes âgées : l'accès aux outils numériques et les usages d'internet

Les répondants disposent d'un multi-équipement certain, mais une rupture nette existe entre ceux qui sont multi-équipés et ceux qui ne sont pas du tout équipés comme l'indique ces résultats :

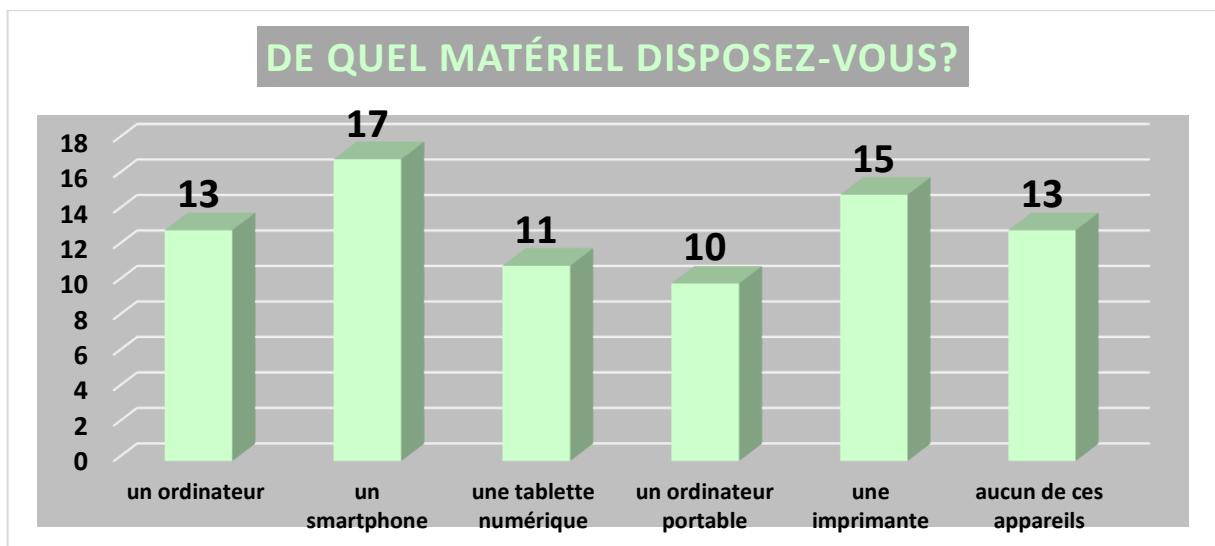


Illustration 43 : équipement en matériel informatique et numérique - résultats de l'enquête Seniors - juin 2021

Par ailleurs, les usages d'internet semblent, eux aussi, très différents et tranchés selon les répondants, donnant un visage à la fracture numérique à Wimille :

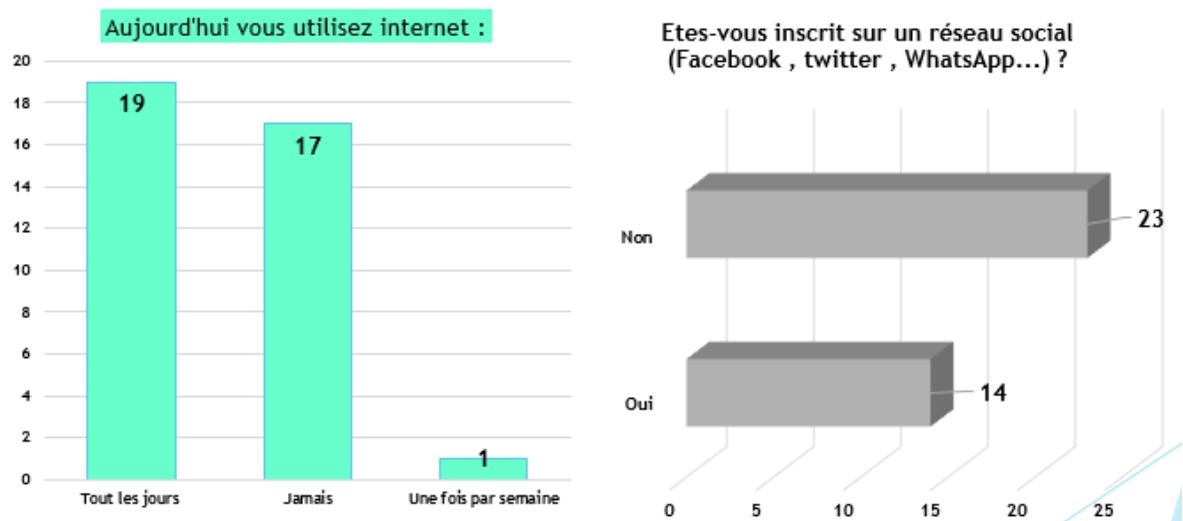


Illustration 44 : Usages de l'internet et des réseaux sociaux - résultats de l'enquête Seniors - juin 2021

Près de 50 % des répondants n'utilisent jamais internet tandis que l'autre moitié, légèrement majoritaire, l'utilise quotidiennement et utilise aussi les réseaux sociaux.

b) *L'étude Mairie de Wimille/ANCT sur l'illectronisme : des entretiens éclairants et des solutions à tester*

Les entretiens d'usagers réalisés lors de l'étude conduite avec l'ANCT sur la lutte contre l'illectronisme confirment cette fracture forte. Ainsi, de nombreuses personnes, toutes générations confondues, sont éloignées du numérique au point de confier leurs codes confidentiels et leurs accès à des dossiers personnels à des proches, au sein de la famille, voire à des tiers de confiance car elles refusent ou ne savent pas utiliser ces nouveaux outils.

Des solutions ont émergé suite à ces entretiens et seront présentées au comité de pilotage final pour renforcer l'accompagnement numérique de cette population.

F. Forces/faiblesses, Menaces/opportunités pour le développement social de la commune

Forces	Faiblesses
<p>Une volonté collective politique affirmée pour un développement social durable et qualitatif</p> <p>Des habitants qui s'installent durablement : une majorité de ménages propriétaires.</p> <p>Une qualité de vie qui s'appuie sur des atouts paysagers, une proximité de voies d'échange et des opportunités d'emploi en proximité (ZI Trésorerie, etc.)</p> <p>un taux d'activité important de la population</p> <p>Une population de classes moyennes actives et fidèles au territoire</p> <p>Des difficultés sociales modérées en comparaison avec les autres communes de la CAB.</p>	<p>Fragilité des revenus d'une part de la population : travailleurs pauvres et employés, population précaire.</p> <p>Une population des personnes en situation de handicap présente mais peu connue des services municipaux</p> <p>Territoire étendu avec des pôles marqués : La Colonne et le Centre, hameaux dispersés.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des sources de financements diversifiées à solliciter sur des projets structurants pour le CCAS : CAF, Fondations privées, Département.</p> <p>L'inclusion numérique et le plan de relance : un levier de mobilisation de sources de financements diversifiées.</p>	<p>Vieillissement de la population et baisse du nombre d'enfants présents sur le territoire peut impacter négativement l'offre de services municipale</p> <p>Un renouvellement ralenti de la population selon l'évolution des types de logement disponibles sur la commune</p>

Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté - Jeudi 24 Juin 2021

Illustration 45 : conclusion sur le développement social de la commune

4. Etablir un plan de développement social : de l'approche stratégique à de premières pistes opérationnelles

A. Des objectifs stratégiques issus du diagnostic de territoire qui se déclinent en objectifs opérationnels

4 axes ont été retenus pour organiser la stratégie de développement social de la commune :

- ▶ **Axe 1** : soutenir les publics les plus vulnérables : travailleurs pauvres, chômeurs, retraités, familles monoparentales, personnes en situation de handicap et personnes isolées.
- ▶ **Axe 2** : Conforter l'offre de service existante pour garantir son évolution progressive.
- ▶ **Axe 3** : Impulser une action partenariale, durable et de proximité
- ▶ **Axe 4** : Rendre lisible et visible l'action sociale municipale

- a) Axe 1 : Soutenir les publics les plus vulnérables : travailleurs pauvres, chômeurs, retraités, familles monoparentales et personnes isolées et en situation de handicap
- La nécessité d'aller vers les publics, la nécessité d'être proactif de la part des services

a été soulignée par de nombreux acteurs. Par exemple, la possibilité que le CCAS rencontre les membres de l'asso Atout Cœur pour faire connaître ses services et écouter leurs besoins a paru une solution intéressante. De fait, le besoin de faire de l'innovation sociale en allant au contact des gens pour connaître leurs difficultés est unanime.

1.1 Communiquer sur l'ensemble des prestations accessibles à ces populations

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
1.1. Communiquer sur l'ensemble des prestations accessibles à ces populations	1.1.a. Diffuser et valoriser l'offre des partenaires à leur destination	Diffuser les liens et plaquettes des partenaires sur le site internet et à l'accueil Mettre systématiquement en relation directe la personne et le partenaire
	1.1.b. Valoriser l'offre du CCAS et la rendre visible.	Créer des pages internet et/ou brochures thématiques pour présenter les actions du CCAS Créer et diffuser un règlement municipal d'action sociale présentant les actions du CCAS et les critères d'éligibilité.

1.2. Renforcer la présence humaine auprès des populations fragiles de la commune

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
1.2. Renforcer la présence humaine auprès des populations fragiles de la commune	1.2.a. Continuer le suivi des bénéficiaires du RSA avec le Département	Renforcer le dialogue avec le Département pour appuyer plus fortement notre agent (formations)
	1.2.b. Garantir la qualité de l'accueil social de premier niveau en mairie par le CCAS	Renforcer le dialogue avec les partenaires locaux de l'insertion pour multiplier les opportunités d'insertion. Recruter un travailleur social de formation pour succéder à Madame Martel
	1.2.c. Envisager les conditions d'une présence renforcée du CCAS en proximité immédiate (domicile, lieux relais en proximité, permanence du CCAS à l'EAFL)	Intégrer dans la fiche de poste du nouvel agent la dimension de mobilité : présence en bureau, déplacements à domicile, permanences dans les quartiers. Relancer une permanence régulière (mensuelle ?) du CCAS au quartier de La Colonne avec une campagne de communication adéquate.

1.3. Transformer les prestations d'aides sociales facultatives actuelles du CCAS

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
1.3. Transformer les prestations d'aides sociales facultatives actuelles du CCAS	1.3.1. Réévaluer les prestations d'aide sociale facultatives extra-légales actuelles du CCAS	<p>Adapter les barèmes des aides facultatives, en particulier les bons alimentaires.</p> <p>Réévaluer le montant et la cible de l'allocation <u>post-bac</u>.</p>
	1.3.2 Créeer de nouvelles prestations	<p>Garantir l'accès durable, pérenne et de qualité à internet malgré les difficultés.</p> <p>Créer un ticket énergie en remplacement des bons de Gaz et en complément du chèque énergie gouvernemental pour intervenir dans les situations de détresse et de grande précarité les plus marquées.</p> <p>Créer une prestation de prise en charge des frais d'obsèques dans les situations de grand dénuement.</p> <p>Appel aux dons pour que le CCAS puisse mutualiser le petit matériel médical (béquilles, fauteuil roulant, etc.) afin de permettre aux habitants de « tester » le matériel avant de choisir le matériel adapté à leur situation.</p>

1.4. Saisir l'inclusion numérique comme levier d'action en proximité

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
1.4. Saisir l'inclusion numérique comme levier d'action en proximité	1.4.1 Articuler lutte contre l'illectronisme et développement à venir du tiers-lieu numérique	Recruter un conseiller numérique France Services en charge de l'accompagnement numérique au sein du Tiers-Lieu en lui confiant une mission de présence dans le lieu mais aussi une mission itinérante pour aller à la rencontre des publics les moins mobiles, en partenariat avec le CCAS et l'Espace de Vie Sociale.
	1.4.2. Intégrer le CCAS dans la stratégie de lutte contre l'illectronisme	Déetecter par le CCAS les usagers qui auraient un besoin d'accompagnement numérique pour les orienter vers le futur tiers-lieu
		Proposer, en dialogue avec les agents du CCAS, des formations adaptées aux publics du CCAS : demandeurs d'emploi, jeunes en précarité, personnes âgées, bénéficiaires du RSA

COPIL Analyse des Besoins sociaux Wimille - Jeudi 24 juin 2021.

b) Axe 2 : *Conforter l'offre de service existante pour garantir son adaptation progressive*
Fédérer tout le monde autour d'un projet social peut être un levier : tissu associatif culturel, sportif, la médiathèque, les partenaires. Il convient d'abord de conforter l'offre de service existante, avant de faire évoluer progressivement l'offre proposée.

2.1. Conforter l'offre de service existante

- 2.1.1 Gérer le Foyer Clair Vivre pour personnes âgées comme une résidence autonomie à part entière

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
2.1. Conforter l'offre de service existante	2.1.1 Gérer le Foyer Clair Vivre pour personnes âgées comme une résidence autonomie à part entière	<p>Relancer l'animation de vie sociale en proximité</p> <p>Créer les conditions pour relancer la restauration</p> <p>Confier à l'animateur de vie sociale des missions de coordination de services : permanence régulière de conciergerie, coordination des prestataires de service et des associations intervenant sur site, accompagnement au numérique.</p> <p>Développer les relations l'association d'aide à domicile de Wimille.</p> <p>Ex : insertion professionnelle en lien avec nos bénéficiaires du RSA, prestations de services à destination des résidents de Clair Vivre ou d'autres personnes âgées de la ville intermédiaires par le CCAS, conciergerie et lien de proximité.</p> <p>Créer du lien entre les associations intervenant à Wimille et les résidents : un forum associatif à destination des personnes âgées, des temps d'échange réguliers, des spectacles ou présentations d'activités dans un programme à construire.</p> <p>Créer un point d'accès internet dédié dans la résidence : un poste informatique avec connexion internet et accès à des services installés dans le bureau serait un premier pas pour l'inclusion numérique.</p> <p>Créer une prestation de remise en état du logement après le départ d'un résident avant l'entrée dans les lieux du preneur suivant. Ex : intervention d'un ACI, chantier école ou autre structure d'ESS. Facturation de ce service à prévoir dans l'évolution du loyer.</p>

- 2.1.2. Recruter des agents aux compétences ciblées pour le CCAS
- 2.1.3. Ancrer l'offre jeunesse dans l'accessibilité à toutes et tous

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
2.1. Conforter l'offre de service existante	2.1.2. Recruter des agents aux compétences ciblées pour le CCAS	<p>Recruter un travailleur social pour garantir accueil et services en proximité,</p> <p><u>Missions</u> : montage de dossiers</p> <p>suivi des bénéficiaires du RSA</p> <p>gestion administrative et préparation des instances,</p> <p>accueil en bureau et visites sur le terrain auprès des personnes peu ou pas mobiles.</p> <p>Travail de contact avec les partenaires de terrain (insertion, assos de lutte contre la pauvreté,...)</p> <p>Recruter un animateur de vie sociale.</p> <p><u>Missions</u> : dynamiser l'offre d'animation et de vie sociale,</p> <p>piloter et animer l'Espace de Vie Sociale</p> <p>renforcer le lien social sur le site de Clair Vivre et coordonner les prestations et animations sur ce site.</p>
	2.1.3. Ancrer l'offre jeunesse dans l'accessibilité à toutes et tous	<p>Poursuivre la tarification sociale pour les ALSH et le périscolaire : une stabilité des tarifs plébiscitée par les habitants.</p> <p>Renforcer l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ; formations des personnels, accessibilité des lieux, adaptation des modalités pédagogiques, échanges de pratiques avec d'autres centres de loisirs.</p>

2.2. Faire évoluer progressivement l'offre proposée

- 2.2.1. Diversifier les financements de l'action sociale et du CCAS en particulier, en fonctionnement et en investissement

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
2.2. Faire évoluer progressivement l'offre proposée	<p>2.2.1. Diversifier les financements de l'action sociale et du CCAS en particulier, en fonctionnement et en investissement</p>	<p>Confier au directeur du CCAS le montage de dossiers de financements correspondant à la stratégie de développement social du CCAS</p> <p>Répondre aux différents appels à projets du Département... s'ils correspondent à la stratégie d'action sociale Ville/CCAS</p> <p>Répondre aux appels à projet des organismes d'Etat (ANCT, Banque des Territoires, Ministères des Solidarités ou autres)</p> <p>Répondre aux appels à projet CAF : préfiguration de l'Espace de Vie Sociale et création de l'EVS, appels à projets sur le handicap et le numérique.</p> <p>Répondre aux appels à projets de Fondations privées philanthropiques : Fondation de France (cohésion sociale), Fondation AFNIC (numérique)</p>

- **2.2.2.** Créer un Espace de Vie Sociale intergénérationnel pour donner de la cohérence à l'ensemble des animations de la vie sociale du territoire.

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
2.2. Faire évoluer progressivement l'offre proposée	2.2.2. Créer un Espace de Vie Sociale intergénérationnel pour donner de la cohérence à l'ensemble des animations de la vie sociale du territoire.	<p>Identifier le CCAS comme porteur de l'EVS et confier sa préfiguration et son animation au futur animateur de vie sociale, en lien avec le directeur et les élus.</p> <p>Répondre aux appels à projet de la CAF pour financer ce lieu en fonctionnement et en investissement</p> <p>Organiser comité de pilotage (avec la CAF) et comité technique pour bâtir cet EVS, en associant la population dès son démarrage.</p> <p>Créer un budget dédié au sein du CCAS pour faciliter les bilans financiers auprès de la CAF, des élus et de la population</p> <p>Projet possible sur une durée de 6 à 12 mois</p>

- **2.2.3.** Favoriser le développement de services d'accompagnement numérique pour lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
2.2. Faire évoluer progressivement l'offre proposée	2.2.3. Favoriser le développement de services d'accompagnement numérique pour lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique	Afficher une offre claire de la médiathèque quant aux formations proposées : plages horaires dédiées récurrentes, thèmes de formations précis et pratiques. Renforcer la médiation numérique en proposant des ateliers collectifs en petit nombre de participants (4 à 5 maximum) Développer avec des partenaires les solutions retenues suite à l'étude de l'ANCT : formation des aidants auprès des personnes âgées, ateliers itinérants en proximité ou à domicile.

► 2.2.4. Favoriser la mobilité des personnes vulnérables dans la ville

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
2.2. Faire évoluer progressivement l'offre proposée	2.2.4. Favoriser la mobilité des personnes vulnérables dans la ville	Travailler avec la CAB et Marinéo pour faire évoluer le service de transport à la demande, inadapté à certaines problématiques de santé. Proposer une offre de transports CCAS aux personnes vulnérables : handicapés, personnes âgées fragiles ou à mobilité restreinte. Ex : une demi-journée par semaine, possibilité d'être véhiculé en mini-bus dans un périmètre dédié (la CAB ?) Intégrer la politique du vieillissement et du handicap dans le cahier des charges des travaux sur la voie publique : le nécessaire travail avec la MDPH et les associations de personnes handicapées.

Ainsi, l'association Atout Cœur sollicite l'appui de la mairie pour un accompagnement à la mobilité de ses adhérents wimillois. Jusqu'ici, ils étaient véhiculés par Mme Marie du CCAS, puis par Mme Chrétien en minibus 9 places : un fauteuil roulant pour personnes en difficulté de mobilité était prévu. Ce servie se déroulait tous les jeudis sauf les vacances scolaires. L'association va redémarrer ses activités en septembre. Elle a exprimé le besoin d'avoir une personne pour conduire le bus, aller chercher et reconduire les personnes âgées pour les jeudis après-midi de 13h à 14h puis entre 16h30 et 17h30.

Ce bus pourrait aussi accompagner les personnes âgées au cimetière et leur permettre d'aller se recueillir, selon des responsables associatifs en lien avec ce public. L'enjeu se pose pour les personnes âgées à autonomie réduite, pas pour les valides. Enfin, proposer des sorties extérieures pour les personnes âgées grâce à ce bus municipal pourrait être aussi une piste intéressante d'usage collectif de la mobilité.

► 2.2.5. Développer une politique de logement intergénérationnel à moyen terme

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
2.2. Faire évoluer progressivement l'offre proposée	2.2.5. Développer une politique de logement intergénérationnel à moyen terme	Favoriser des parcours résidentiels wimillois en développant une offre nouvelle adaptée Ancrer de nouveaux logements dans le pôle <u>Gazemetz Gare</u> en dialoguant avec les opérateurs privés : une résidence services seniors (RSS) et une résidence intergénérationnelle seraient utiles.
		Faire évoluer le logement de fonction du Foyer Clair Vivre en le transformant en logement participatif intergénérationnel : les locataires s'engagent à être disponibles pour des tâches du quotidien auprès des résidents en contrepartie d'un loyer faible.

► 2.2.6. Favoriser une politique de santé publique et de prévention à l'égard des personnes vulnérables.

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
2.2. Faire évoluer progressivement l'offre proposée	2.2.6. Favoriser une politique de santé publique et de prévention à l'égard des personnes vulnérables.	Répondre aux appels à projet de la CPAM Ex : Action sur le thème des dépistages des cancers financée sur le FNPEIS
		Organiser des actions de prévention santé portées par le CCAS, qui peuvent être confiées à des partenaires opérationnels. Ex : ateliers de sophrologie dans les quartiers

c) Axe 3 : Impulser une action partenariale, durable et de proximité

3.1. Piloter le CCAS pour mieux informer les élus et les administrateurs

► 3.1.1. Créer des temps et des instances de concertation utiles et réguliers

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
3.1. Piloter le CCAS pour mieux informer les élus et les administrateurs	3.1.1. Créer des temps et des instances de concertation utiles et réguliers	Créer une instance politique stratégique de pilotage du CCAS : le bureau du CCAS Membres : le Président et les élus membres de la CA du CCAS, en y associant le directeur. Rythme : mensuel Créer un temps d'échange bilatéral régulier (en quinzaine ?) entre chaque élue et les agents du CCAS (dont le directeur) Objectif : partager les infos, présenter les dossiers, obtenir les arbitrages intermédiaires.

► 3.1.2. Créer des outils de pilotage partagés

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
3.1. Piloter le CCAS pour mieux informer les élus et les administrateurs	3.1.2. Créer des outils de pilotage partagés	Acquérir un logiciel de gestion et de pilotage pour centraliser les informations et fiabiliser les données du CCAS Enjeu : accès partagé des élus et des agents.
		Créer des tableaux de bord d'activité du CCAS actualisables et à actualiser à rythme régulier, issus du logiciel de pilotage.
		Organiser un temps dédié systématique de préparation de la CA du CCAS entre élus et direction du CCAS, en s'appuyant sur les données issues du logiciel de pilotage.

3.2. Partager les informations entre ville, CCAS et partenaires

► 3.2.1. Fiabiliser les données sociales de la commune

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
3.2. Partager les informations entre ville, CCAS et partenaires	3.2.1. Fiabiliser les données sociales de la commune	Conventionner avec chaque partenaire (département, CAF, Pôle emploi, Veolia, EDF, ...) sur le type de données à transmettre et sur le rythme de transmission
		Créer des tableaux de bord d'indicateurs sociaux wimillois actualisables et à actualiser régulièrement, à partir de ces données sociales transmises.
		Nourrir ces tableaux de bord en s'appuyant sur les données issues du logiciel de pilotage.
		Former les personnels du CCAS et élus au bon usage du logiciel métier pour garantir la fiabilité des données saisies et favoriser leur exploitation.

► 3.2.2. Renforcer le dialogue entre le CCAS et les partenaires stratégiques

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
3.2. Partager les informations entre ville, CCAS et partenaires	3.2.2. Renforcer le dialogue entre le CCAS et les partenaires stratégiques	Faire évoluer la fiche de poste pour le directeur du CCAS en y intégrant explicitement la mission d'observation sociale du territoire de façon régulière
		Conduire une ABS brève et ciblée sur un sujet précis tous les 2 ans Ex : le handicap, la santé.
		Créer des groupes de travail spécifiques avec les partenaires sur des sujets précis. Ex : impayés de facture d'eau ou d'énergie ; connaissance partagée des habitants en situation de handicap

d) Axe 4 : Rendre lisible et visible l'action sociale municipale

4.1. Créeer une identité propre au CCAS pour donner à voir à la population l'ampleur de son champ de compétences.

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
4.1. Créeer une identité propre au CCAS pour donner à voir à la population l'ampleur de son champ de compétences.	4.1.1. Créeer une communication autonome du CCAS, complémentaire de celle de la Ville	<p>Créer des outils de communication propres au CCAS</p> <p>Ex : logo CCAS distinct du blason de la Ville, charte graphique spécifique, page internet dédiée à partir du site de la ville (avec un nom de site dédié type « ccas.wimille.fr ») ; affichage sur les portes, panneaux indicateurs, logo sur un éventuel véhicule de transport.</p>
	4.1.2. Valoriser les actions du CCAS en tant que telles	<p>Acquérir un logiciel de gestion et de pilotage propre au CCAS et adapté à ses activités diverses.</p> <p>Conduire des actions CCAS dans les quartiers et les valoriser en tant que telles dans les médias municipaux</p> <p>Ex : ateliers de sophrologie</p>

4.2. Reconnaître l'apport respectif des agents municipaux et des agents du CCAS au fonctionnement réel du CCAS.

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
4.2. Reconnaître l'apport respectif des agents municipaux et des agents du CCAS au fonctionnement réel du CCAS.	4.2.1. Organiser les relations Ville/CCAS en toute transparence	<p>Rédiger une convention Ville/CCAS sur les relations entre services</p> <p>Ex : refacturation mutuelle des services, temps de travail des agents municipaux au service du CCAS, entre autres points.</p>
	4.2.2. Faire évoluer les conditions de travail des agents	<p>Rénover le régime indemnitaire du CCAS en reconnaissant financièrement l'engagement des agents des services supports (finances-comptabilité, RH et marchés publics) dans la gestion courante du CCAS : délibération RH à présenter à la CA du CCAS pour créer ce nouveau régime.</p> <p>Réévaluer le temps de travail nécessaire des 2 futurs agents pour accomplir l'ensemble des missions choisies, en regard des nouveaux financements possibles en fonctionnement.</p>

4.3. Créeer des instances de concertation pour impliquer les citoyens dans la politique d'action sociale

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
	4.3.1. Faire vivre les instances démocratiques extra-municipales	<p>Créer un conseil municipal des jeunes</p> <p>Développer le conseil des seniors</p>
4.3. Créer des instances de concertation pour impliquer les citoyens dans la politique d'action sociale	4.3.2. Développer la démocratie sociale sous l'égide du CCAS	<p>Créer un conseil de la vie sociale au sein du Foyer Clair Vivre pour avoir un lieu de discussion entre services, élus et résidents sur la gestion du Foyer et mesurer ainsi les besoins des résidents.</p> <p>Dynamiser la gouvernance du CCAS en créant des commissions thématiques opérationnelles pour travailler en mode projet en élargissant au-delà des membres de la CA du CCAS et en les ouvrant aux bonnes volontés.</p> <p>Ex : commission fêtes de noël ou commission « observatoire social ». Pour préfigurer l'Espace de Vie Sociale, créer un conseil de préfiguration de l'EVS à visée intergénérationnelle, ouvert à toutes les bonnes volontés de la commune (personnes physiques et personnes morales).</p>

4.4. Confier au CCAS la coordination de la politique sociale municipale

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
	4.4.1. Faire évoluer les pratiques entre les services Ville/CCAS	<p>Orienter systématiquement les usagers du CCAS vers les services municipaux d'accompagnement opérationnel</p> <p>Orienter systématiquement les usagers des services municipaux vers le CCAS pour des prises en charge sociales</p> <p>Mettre systématiquement un point CCAS à l'ordre du jour de la réunion des chefs de service, en y associant le directeur du CCAS (et un agent si besoin) pour mieux travailler ensemble.</p>
4.4. Confier au CCAS la coordination de la politique sociale municipale	4.4.2. Développer le travail en mode projet entre services de la Ville et du CCAS	<p>Faire évoluer la fiche de poste pour le directeur du CCAS en y intégrant explicitement le travail en mode projet avec les autres services de la ville pour coordonner de façon effective la politique d'action sociale.</p> <p>Faire évoluer parallèlement les fiches de postes des chefs de service de la Ville en intégrant cette dimension de travail en mode projet avec le directeur du CCAS pour coordonner cette politique publique d'action sociale.</p> <p>Prévoir les actions de formation nécessaires avec le CNFPT pour que les cadres concernés acquièrent les compétences du travail en mode projet.</p>

Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
4.4. Confier au CCAS la coordination de la politique sociale municipale	4.4.3. Cordonner l'animation de la vie sociale par le CCAS	<p>Mutualiser des animateurs de la ville pour intervenir ponctuellement, ou durablement, dans des actions construites par le CCAS</p> <p>Créer l'Espace de Vie Sociale, sous le pilotage du CCAS pour créer une synergie entre toutes les actions actuelles et en développer de nouvelles de façon concertée et mutualisée.</p>

B. Un plan d'action à décliner dans le temps et selon les moyens disponibles

a) Réorganiser le CCAS pour en faire un acteur à part entière du développement social municipal : une étape nécessaire et immédiate

Les missions du directeur du CCAS

- ▶ **Une recherche de financements pour construire des projets de développement social :**
 - ▶ Les financements CAF pour créer un Espace de Vie sociale et soutenir des actions ponctuelles
 - ▶ Les appels à projet des organismes d'Etat sur l'inclusion numérique, la santé publique, les handicaps, par exemple.
 - ▶ Les appels à projet du Département, au-delà du dispositif Référent Solidarité
 - ▶ Les appels à projet des fondations privées philanthropiques
- ▶ **Une mission d'observation sociale du territoire dans la continuité de l'ABS**
 - ▶ Conduire une ABS brève et ciblée sur un sujet précis tous les 2 ans
 - ▶ Créer des groupes de travail spécifiques avec les partenaires sur des sujets précis.

Des enjeux RH : recrutement de 2 agents entre septembre 2021 et mars 2022 :

- ▶ **Un animateur de vie sociale avec des missions dédiées :**
 - ▶ Dynamiser l'offre d'animation et de vie sociale,
 - ▶ Piloter et animer l'Espace de Vie Sociale
 - ▶ Renforcer le lien social sur le site de Clair Vivre et coordonner les prestations et animations sur ce site.
- ▶ **Un travailleur social avec des missions dédiées :**
 - ▶ Montage de dossiers individuels
 - ▶ Suivi des bénéficiaires du RSA
 - ▶ Gestion administrative et préparation des instances,
 - ▶ Accueil en bureau et visites sur le terrain auprès des personnes peu ou pas mobiles.
 - ▶ Travail de contact avec les partenaires de terrain (insertion, assos de lutte contre la pauvreté, ...)

Positionner le CCAS comme un acteur spécifique de l'action sociale

- ▶ **Créer des pages internet et/ou brochures thématiques** pour présenter les actions du CCAS

- ▶ **Créer et diffuser un règlement municipal d'action sociale** présentant les actions et prestations du CCAS et les critères d'éligibilité.
- ▶ **Renforcer le dialogue avec le Département** pour appuyer plus fortement notre agent dans le suivi des bénéficiaires du RSA
- ▶ **Relancer une permanence régulière (mensuelle ?) du CCAS au quartier de La Colonne** avec une campagne de communication adéquate.

Le pilotage du CCAS

Par ailleurs, il convient de développer le pilotage du CCAS sur trois champs dès 2021 :

Créer une instance politique stratégique de pilotage du CCAS : le bureau du CCAS

Membres : le Président et les élus membres de la CA du CCAS, en y associant le directeur.

Rythme : mensuel

Créer un temps d'échange bilatéral régulier entre chaque élue et les agents du CCAS (dont le directeur)

Objectif : partager les infos, présenter les dossiers, obtenir les arbitrages intermédiaires.

Acquérir un logiciel de gestion et de pilotage pour centraliser les informations et fiabiliser les données du CCAS

Enjeu : accès partagé des élus et des agents.

Dans un second temps, pour fiabiliser la mission d'observation sociale, la feuille de route suivante peut être engagée :

Fiabiliser les données sociales de la commune

Des actions à court et moyen terme

Conventionner avec chaque partenaire (département, CAF, Pôle emploi, Veolia, EDF, ...) sur le type de données à transmettre et sur le rythme de transmission

Créer des tableaux de bord d'indicateurs sociaux wimillois actualisables et à actualiser régulièrement, à partir de ces données sociales transmises.

Nourrir ces tableaux de bord en s'appuyant sur les données issues du logiciel de pilotage.

Former les personnels du CCAS et élus au bon usage du logiciel métier pour garantir la fiabilité des données saisies et favoriser leur exploitation.

b) *Le développement social, moteur de l'action du CCAS et des services : comment et pourquoi créer un Espace de Vie Sociale à Wimille dès 2022*

Les raisons sont nombreuses et renvoient la volonté des différents acteurs : impliquer la population, développer des liens intergénérationnels et entre quartiers, structurer une politique d'animation de vie sociale en l'adaptant aux besoins et en coordonnant l'action des services de la ville et des associations locales.

Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
Créer un Espace de Vie Sociale intergénérationnel pour donner de la cohérence à l'ensemble des animations de la vie sociale du territoire.	<p>Identifier le CCAS comme porteur de l'EVS et confier sa préfiguration et son animation au futur animateur de vie sociale, en lien avec le directeur et les élus.</p> <p>Répondre aux appels à projet de la CAF pour financer ce lieu en fonctionnement et en investissement</p>
	<p>Organiser comité de pilotage (avec la CAF) et comité technique pour bâtir cet EVS, en associant la population dès son démarrage.</p>
	<p>Créer un budget dédié au sein du CCAS pour faciliter les bilans financiers auprès de la CAF, des élus et de la population</p>
	<p>Projet possible sur une durée de 6 à 12 mois</p>

Cet espace de vie sociale peut être un levier aussi pour développer l'accompagnement au numérique en orientant les usagers vers le tiers-lieu numérique en gestation.

c) *Donner toute leur place aux partenaires associatifs et aux initiatives des citoyens : un travail de longue haleine à l'échelle du mandat*

Un besoin d'enquêtes plus fréquentes auprès des usagers s'exprime dans les entretiens : des enquêtes brèves sur des points précis sont à systématiser. Avoir le retour des familles sur les ALSH après chaque session, connaître l'avis des usagers sur les services périscolaires, comprendre les attentes des enfants et familles sur le bus scolaire, mesurer la qualité des services à la résidence clair vivre, mesurer l'impact des services d'accompagnement au numérique sont des champs possibles.

Ces enquêtes peuvent être organisées assez facilement et de façon récurrente par les services pour nourrir leurs rapports d'activités respectifs.

D'autres actions d'implication de la population peuvent être menées dans l'immédiat, tandis que certaines peuvent être engagées à moyen terme en vue de conforter la démocratie sociale de proximité.

Une action durable et permanente : impliquer les citoyens pour conforter la démocratie de proximité

Des actions immédiates possibles Des actions structurantes à lancer en 2021 pour une réalisation en 2022	<p>Créer un conseil municipal des jeunes</p> <p>Développer le conseil des seniors</p> <p>Dynamiser la gouvernance du CCAS en créant des commissions thématiques opérationnelles pour travailler en mode projet en élargissant au-delà des membres de la CA du CCAS et en les ouvrant aux bonnes volontés. Ex : commission fêtes de noël ou commission « observatoire social ».</p> <p>Pour préfigurer l'Espace de Vie Sociale, créer un conseil de préfiguration de l'EVS à visée intergénérationnelle, ouvert à toutes les bonnes volontés de la commune (personnes physiques et personnes morales).</p> <p>Créer un conseil de la vie sociale au sein du Foyer Clair Vivre pour avoir un lieu de discussion entre services, élus et résidents sur la gestion du Foyer et mesurer ainsi les besoins des résidents.</p>
---	---

- d) Coordonner l'action des services municipaux pour gagner en synergie : une nécessité d'efficience de l'action publique à ancrer dans les pratiques des agents dès maintenant

Agir dès maintenant pour organiser les relations Ville/CCAS

Il convient de poser un cadre clair et transparent des relations entre CCAS et services municipaux : cela peut être fait dès septembre 2021.

Organiser les relations Ville/CCAS : agir dès maintenant

Des actions à mener dès le second semestre 2021
<p>Rédiger une convention Ville/CCAS sur les relations entre services</p> <p>Ex : refacturation mutuelle des services, temps de travail des agents municipaux au service du CCAS, entre autres points.</p>
<p>Rénover le régime indemnitaire du CCAS en reconnaissant financièrement l'engagement des agents des services supports (finances-comptabilité, RH et marchés publics) dans la gestion courante du CCAS : délibération RH à présenter à la CA du CCAS pour créer ce nouveau régime.</p>
<p>Réévaluer le temps de travail nécessaire des 2 futurs agents pour accomplir l'ensemble des missions choisies, en regard des nouveaux financements possibles en fonctionnement.</p>

Des actions immédiates possibles pour mieux identifier le CCAS

Au-delà de cette clarification, une action de communication pour permettre à la population et aux partenaires d'identifier le CCAS en tant qu'acteur à part entière de l'action sociale municipale s'impose dès maintenant :

Des actions immédiates possibles pour mieux identifier le CCAS

Créer des outils de communication propres au CCAS

Ex : logo CCAS distinct du blason de la Ville, charte graphique spécifique, page internet dédiée à partir du site de la ville (avec un nom de site dédié type « ccas.wimille.fr ») ; affichage sur les portes, panneaux indicateurs, logo sur un éventuel véhicule de transport.

Conduire des actions CCAS dans les quartiers et les valoriser en tant que telles dans les médias municipaux

Ex : ateliers de sophrologie

Confier au CCAS la coordination de l'action sociale municipale : un engagement immédiat et un affermissement progressif

Ce chantier nécessite un positionnement clair du directeur du CACS comme coordonnateur de tous les champs de cette politique dès septembre 2021. Et ensuite, des conséquences de fonctionnement des services doivent être déclinées.

- ▶ Faire évoluer les pratiques entre les services Ville/CCAS est essentiel pour mieux orienter les usagers et pour acquérir une meilleure connaissance mutuelle des activités de chacun :
 - ▶ En faisant évoluer fiches de postes des cadres
 - ▶ En organisant les formations nécessaires
 - ▶ Développer le travail en mode projet entre services de la Ville et du CCAS
 - ▶ **Mutualiser des animateurs de la ville** pour intervenir ponctuellement, ou durablement, dans des actions construites par le CCAS
 - ▶ **Créer l'Espace de Vie Sociale, sous le pilotage du CCAS** pour créer une synergie entre toutes les actions actuelles et en développer de nouvelles de façon concertée et mutualisée.
- e) Développer une offre évolutive dans le temps : agir sur l'accompagnement numérique, le logement et la mobilité, au bénéfice de la population durant le temps du mandat 2020/2026

L'accompagnement au numérique de façon inclusive : un nouveau chantier essentiel pour garantir la cohésion sociale et l'accès aux droits des citoyens

Focus : l'inclusion numérique

Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
Articuler lutte contre l'illectronisme et développement à venir du tiers-lieu numérique	Recruter un conseiller numérique France Services en charge de l'accompagnement numérique au sein du Tiers-Lieu en lui confiant une mission de présence dans le lieu mais aussi une mission itinérante pour aller à la rencontre des publics les moins mobiles, en partenariat avec le CCAS et l'Espace de Vie Sociale.
Intégrer le CCAS dans la stratégie de lutte contre l'illectronisme	DéTECTER par le CCAS les usagers qui auraient un besoin d'accompagnement numérique pour les orienter vers le futur tiers-lieu Proposer , en dialogue avec les agents du CCAS, des formations adaptées aux publics du CCAS : demandeurs d'emploi, jeunes en précarité, personnes âgées, bénéficiaires du RSA
	Travailler avec l'AMIE pour articuler notre offre avec la leur sans doublonner inutilement.

Illustration 46 : focus sur l'inclusion numérique - pistes opérationnelles envisageables

De fait, des actions immédiates peuvent déjà être engagées dans ce domaine de l'inclusion numérique :

Focus 2 : une action immédiate dans l'accompagnement au numérique

Objectifs opérationnels	Pistes d'actions
Favoriser le développement de services d'accompagnement numérique pour lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique	Afficher une offre claire de la médiathèque quant aux formations proposées : plages horaires dédiées récurrentes, thèmes de formations précis et pratiques. Renforcer la médiation numérique en proposant des ateliers collectifs en petit nombre de participants (4 à 5 maximum) Développer avec des partenaires les solutions retenues suite à l'étude de l'ANCT : formation des aidants auprès des personnes âgées, ateliers itinérants en proximité ou à domicile.

✓ Mise en œuvre possible dès septembre 2021 pour les 2 premières actions.
 ✓ Déploiement à phaser pour la 3^{ème} proposition

Illustration 47 : des actions immédiates possibles pour l'inclusion numérique

La mobilité et le logement : des conditions nécessaires pour garantir le bien vivre

Le Foyer Clair Vivre doit être considéré comme un levier de développement social de la ville et comme un lieu d'expérimentation d'initiatives qui pourraient, en cas de succès, être proposées de façon plus généralisée dans d'autres quartiers. Un calendrier indicatif pourrait être le suivant :

- ▶ **Une action immédiate :**
 - ▶ Relancer l'animation de vie sociale en proximité
 - ▶ Créer les conditions pour relancer la restauration
- ▶ **Une action à horizon début 2022 :**
 - ▶ Confier à l'animateur de vie sociale des missions de coordination de services
 - ▶ Développer les relations avec l'association d'aide à domicile de Wimille.
 - ▶ Créer du lien entre les associations intervenant à Wimille et les résidents
 - ▶ Créer un point d'accès internet dédié dans la résidence
- ▶ **Une action à plus long terme :**
 - ▶ Créer une prestation de remise en état du logement après le départ d'un résident avant l'entrée dans les lieux du preneur suivant.

Les pistes suivantes sont à explorer dans leur faisabilité et dans la connexion nécessaire avec les partenaires en charge des compétences déjà à l'œuvre sur le territoire de la commune :

- ▶ Une réflexion à engager sur le transport à la demande : le CCAS doit-il proposer une offre ?
- ▶ Une action partenariale à inscrire dans la durée avec la CAB et Marinéo pour les transports collectifs
- ▶ **Ancrer de nouveaux logements dans le pôle Gazemetz Gare** en dialoguant avec les opérateurs privés : une résidence services seniors (RSS) et une résidence intergénérationnelle seraient utiles.
- ▶ **Faire évoluer le logement de fonction du Foyer Clair Vivre en le transformant en logement participatif intergénérationnel** : les locataires s'engagent à être disponibles pour des tâches du quotidien auprès des résidents en contrepartie d'un loyer faible. Travail à mener avec le propriétaire.

Conclusion

La pertinence de cette analyse des besoins sociaux tient à son caractère partagé : elle reflète en effet des échanges nourris avec l'ensemble des parties prenantes de l'action sociale sur le territoire de la commune.

La feuille de route qui s'en dégage s'est efforcée de prioriser les actions et de proposer un calendrier indicatif pour permettre une opérationnalité effective des préconisations.

Pour faire de cette ABS un succès dans sa mise en œuvre, l'implication de la population est un préalable évident : communiquer sur les résultats des enquêtes, associer les habitants à la préfiguration de l'espace de vie sociale peuvent être des leviers pertinents.

La question des moyens financiers et humains à mobiliser est centrale dans la mise en œuvre : l'enrichissement et la diversification des sources de financement est ici un travail indispensable pour construire pas à pas cette politique de développement social et solidaire voulue par les élus.

Des annexes

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES EN ENTRETIEN DURANT L'ABS	65
TABLE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX PRESENTES.....	67
RESULTATS SOUS FORME DE GRAPHIQUES DE L'ENQUETE A DESTINATION DES FAMILLES SUR LES ALSH – ENQUETE EN LIGNE DU 14 MAI AU 2 JUIN.	70
RESULTATS SOUS FORME DE GRAPHIQUES DE L'ENQUETE A DESTINATION PERSONNES AGEES DE 70 ANS ET PLUS SUR LEURS BESOINS SOCIAUX – ENQUETE EN LIGNE DU 17 MAI AU 2 JUIN.	71

Liste des personnes rencontrées en entretien durant l'ABS

Elus de la Ville :

Antoine LOGIE
Hélène TIERTANT
Catherine DEBATTE
Saména LEROY
Cindy BEAUMONT
Roger CALON

Agents de la commune et du CCAS

Morgan HENNION
Christophe HATZIG
Jérémie POINCET
Delphiine COTTON
Anne DARGUESSE
Martien MARTAL
Annaïck LOZINGUEZ

Partenaires et professionnels de l'action sociale :

Josette BRUNET, Présidente de l'association ATOUT COEUR
Djamel MAKHLOUF, AMIE
Michèle LOUCHET, AMIE
Pascale CAULIER, Directrice Pôle Emploi
Ludivine DAUSQUE, conseillère Pôle emploi
Nathalie LEGRAND, Maison Départementale des Solidarités, Boulogne-sur-mer
Virginie GUILLOUARD, Directrice de l'Association d'aide à domicile de Wimille
Jacques SORET, membre de la CA du CCAS de Wimille
Elodie VINCENT, Antenne sociale CAF, Boulogne-sur-mer
Virginie BRASSEUR, Responsable Antenne sociale CAF, Boulogne-sur-mer
Frédéric Szwarc, CAB
Christophe RINGOT, directeur du Centre social Jacques Brel, Outreau

Usagers des services du CCAS :

5 Résidents Clair Vivre
5 personnes dans le cadre de l'enquête ABS à destination des seniors de 70 ans et plus.

Table des illustrations et tableaux présentés

Illustration 1 : Les objectifs partagés entre la Convention territoriale globale et l'Analyse des besoins sociaux de Wimille	5
Illustration 2 : périmètre de l'ABS retenu lors du premier comité de pilotage en février 2021.....	6
Illustration 3 : Gouvernance de l'ABS présentée en COPIL le 10 février 2021.....	7
Tableau 1 : Répartition des 133 dossiers traités par le CCAS en 2021 (de janvier à juin)	13
Illustration 4 : Fréquentation des écoles publiques de Wimille 2014/2020	17
Illustration 5 : fréquentation du bus scolaire de 2016 à 2021	17
Illustration 6 : Part des élèves transportés par le bus municipal dans les effectifs de l'école élémentaire Dely.....	18
Illustration 7 : fréquentation cumulée des ALSH de la ville de 2016 à 2020.....	19
Tableau 2 : Enfants de 3 à 5 ans ayant fréquenté les ALSH en 2020 - retraitement des données fournies par le service Jeunesse.....	19
Illustration 8 : fréquentation cumulée des enfants de 6/15 ans de 2016 à 2020.....	20
Tableau 3 : Enfants de 6 à 15 ans ayant fréquenté les ALSH en 2020 - retraitement des données fournies par le service Jeunesse	20
Tableau 4 : nombre d'ateliers numériques organisés par la médiathèque	21
Illustration 9 : évolution du nombre d'inscrits au service de portage de livres à domicile.	21
Illustration 10 : Horaires des médiathèques de la ville	22
Illustration 11 : évolution de la démographie de la population de Wimille	24
Illustration 12 : la composition des ménages à Wimille en 2017	25
Illustration 13 : Logement - résidences principales et part des propriétaires à Wimille - 2017	25
Illustration 14 : Allocations logement versées par la CAF - 2015/2019	26
Illustration 15 : Type de logements des allocataires CAF - 2015/2019	26
Illustration 16 : l'évolution de la composition des familles wimilloises selon l'INSEE..	27
Illustration 17 : évolution du nombre d'allocataires CAF à Wimille -2015/2019	27
Illustration 18 : Familles et enfants - Source : INSEE	28
Illustration 19 : situation familiale des allocataires wimillois de la CAF	28
Illustration 20 : Prestations AEEH et PCH : une réalité à Wimille	29
Illustration 21 : Bénéficiaires de l'AAH - Wimille - 2015 à 2019.....	30
Illustration 22 : la solitude, un enjeu prégnant à Wimille.....	30
Tableau 5 : chiffres du chômage à Wimille selon l'INSEE	31

Tableau 6 : chiffres du chômage sur Wimille - Source : Pôle Emploi – Mars 2021	32
Illustration 23 : Source CAF – activité des allocataires CAF de 2015 à 2019	32
Illustration 24 : Source : Pôle Emploi- Mars 2021 – chômage selon l'âge des demandeurs d'emploi	33
Illustration 25: part des répondants à l'enquête familles dont la famille compte un enfant en situation de handicap.....	33
Illustration 26 : Santé - résultat de l'enquête Seniors - juin 2021	34
Illustration 27 : Santé - résultat de l'enquête Seniors - juin 2021	34
Tableau 7 : Nombre de bénéficiaires de bons alimentaires et types de bons alimentaires attribués par le CCAS 2018/2021	35
Illustration 28 : les ménages fiscaux à Wimille en 2018.....	36
Illustration 29 : Revenus des habitants de Wimille en 2016.....	36
Illustration 30 : types d'allocations CAF versées à Wimille 2015/2019. Source : CAF37	
Illustration 31 : inégalités sociales à Wimille en 2016	37
Illustration 32 : taux de pauvreté à Wimille en 2020	38
Illustration 33 : part des ressources CAF dans les revenus des allocataires - 2015/2019	38
Illustration 34 : usage du véhicule personnel - INSEE	39
Illustration 35 : Mobilités - exploitation du questionnaire adressé aux personnes âgées de 70 ans et plus - juin 2021.....	40
Illustration 36 : Transports collectifs - - exploitation du questionnaire adressé aux personnes âgées de 70 ans et plus - juin 2021	40
Illustration 37 : ressenti du confinement - Résultats de l'enquête Personnes de 70 ans et plus - juin 2021	41
Illustration 38 : Soutien municipal lors du confinement - Résultats de l'enquête Personnes de 70 ans et plus - juin 2021	42
Illustration 39 : Isolement et confinement - Résultats de l'enquête Personnes de 70 ans et plus - juin 2021	42
Illustration 40 : Activités sociales - Résultats de l'enquête Personnes de 70 ans et plus - juin 2021	43
Illustration 41 : animations de la vie sociale - résultats de l'enquête Seniors - juin 2021	43
Illustration 42 : Raisons de la non-participation à des animations de la vie sociale - résultats de l'enquête Seniors - juin 2021	44
Illustration 43 : équipement en matériel informatique et numérique - résultats de l'enquête Seniors - juin 2021	44

Illustration 44 : Usages de l'internet et des réseaux sociaux - résultats de l'enquête Seniors - juin 2021	45
Illustration 45 : conclusion sur le développement social de la commune	46
Illustration 46 : focus sur l'inclusion numérique - pistes opérationnelles envisageables	61
Illustration 47 : des actions immédiates possibles pour l'inclusion numérique	61

Résultats sous forme de graphiques de l'enquête à destination des familles sur les ALSH – enquête en ligne du 14 mai au 2 juin.

Résultats sous format numérique remis sur clé USB à Morgan Hennion.

Ces graphiques doivent beaucoup à Madame Amélie Rebel, stagiaire en BTAS SAM au lycée Mariette qui a appuyé la gestion de projets durant son stage du 26 mai au 3 juillet au sein de la commune.

Résultats sous forme de graphiques de l'enquête à destination personnes âgées de 70 ans et plus sur leurs besoins sociaux – enquête en ligne du 17 mai au 2 juin.

Résultats sous format numérique remis sur clé USB à Morgan Hennion.

Ces graphiques doivent beaucoup à Madame Amélie Rebel, stagiaire en BTAS SAM au lycée Mariette qui a appuyé la gestion de projets durant son stage du 26 mai au 3 juillet au sein de la commune.